Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h26
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_36-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°36

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI – JM.LHOMME – P.VAN HAMME – C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – Y.LEMOINE - B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT - Y.BUFFET – F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN –JM.QUERE – H.LAHYANI -H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL – S.WEIL – P.CERVI - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD – R.RENARD – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN – P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à E.DELHAYE – F.BOUILLE à B.BUVRY – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET – D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN – A.LEFEVRE à A.TOURNEUX – M.BEAUFRERE à H.LAHYANI – F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLEMIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés :
F.LEAUTE – C.BARAN – E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART – G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL – M.KELLER –

Objet : « Validation du projet d'établissement 2021-2026 du conservatoire de musique, de danse et de théâtre du Pays de Laon»

Rapporteur: Yves ROBIN
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé :

Un établissement d'enseignement artistique classé par l'État doit présenter son action et ses perspectives dans le cadre d'un projet d'établissement adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ce document présente le conservatoire du Pays de Laon en détaillant son organisation, ses moyens, et la volonté politique des élus en matière d'enseignement artistique pour les cinq années à venir.

Les perspectives d'évolution pour la période 2021-2026 sont les suivantes :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h26
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_36-DE

- Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage,
- Développer l'enseignement des musiques actuelles,
- Structurer l'enseignement de la musique ancienne,
- Créer un département « Arts de la scène » et un double cursus de danse classique et contemporaine,
- Pérenniser le travail en binôme au sein de l'équipe pédagogique,
- Mettre en place un parcours « Petits Archets »,
- Renforcer les pratiques collectives au sein de l'établissement.

Certaines innovations pédagogiques engendrent un coût financier pour la collectivité.
Les besoins matériels et humains se répartissent de la manière suivante :

- 2022 (42 000 €) :

création de 16 heures d'enseignement pour les musiques actuelles
1 ISO modulable pour un coordinateur supplémentaire
Matériel informatique, audio et vidéo

- 2023 (38 000 €) :

16 heures d'enseignement pour les musiques actuelles
1 ISO modulable pour coordinateur supplémentaire
5 tablettes grand écran

- 2024 (34 000 €) :

16 heures d'enseignement pour les musiques actuelles
1 ISO modulable pour coordinateur supplémentaire

- 2025 (34 000 €)
- 2026 (34 000 €)

Le nouveau projet d'établissement 2021-2026 du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre vous est proposé en annexe au présent document.

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et équipements culturels,
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER et de valider le projet d'établissement 2021-2026 du conservatoire de musique, de danse et de théâtre du Pays de Laon.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 20 JUIL. 2021

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021 2026

+ D'INFOS : 03 23 22 87 10

www.ca-paysdelaon.fr/conservatoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION

1) Le conservatoire, un établissement d'enseignement artistique au cœur d'un territoire chargé d'Histoire

page 5

2) Les missions générales de l'établissement définies par les circulaires ministérielles

page 8

3) Les critères de classement et les missions respectives des établissements d'enseignement artistique agréés par l'État

page 9

II. ÉTAT DES LIEUX : LE C.R.I DU PAYS DE LAON EN 2021

1) L'enseignement artistique **page 11**

- L'enseignement de la musique dans le cadre du cursus traditionnel
- Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musicales
- Le cursus d'études musicales
- L'enseignement de la danse
- Evolution de la danse au C.R.I du Pays de Laon depuis 2015
- L'enseignement du théâtre
- Evolution du théâtre au C.R.I du Pays de Laon depuis sa création en 2018

2) La diffusion **page 26**

- La diffusion artistique à caractère pédagogique
- La diffusion professionnelle
- Les spectacles CHAM primaire et secondaire
- Les portes et oreilles ouvertes
- La diffusion en lien avec des événements ou appels à projet nationaux
- Une action culturelle renforcée par un travail en transversalité

3) Les instances officielles et les partenaires **page 30**

4) Le public du conservatoire et son évolution récente **page 33**

5) Les moyens mis en œuvre en 2021 page 37

- Le personnel du conservatoire
- Les locaux
- L'équipement
- Le conseil pédagogique
- Le conseil d'établissement
- Le règlement intérieur
- Le règlement des études

III. ANALYSE DE LA SITUATION

1) Les atouts de l'établissement page 43

- L'enseignement artistique
- La diffusion
- Les partenariats
- Les moyens mis en œuvre

2) Les améliorations à envisager page 48

- L'enseignement artistique
- La diffusion
- Le personnel
- L'équipement et les locaux

IV. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2021-2026

1) L'enseignement artistique page 52

- Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage
- Développer l'enseignement des musiques actuelles
- Structurer l'enseignement de la musique ancienne
- Le nouveau département « Arts de la scène »
- Pérenniser le travail en binôme au sein de l'équipe pédagogique
- Mise en place d'un parcours « Petits Archets » pour débuter l'apprentissage des instruments à cordes
- Le renforcement des pratiques collectives

2) La communication et la diffusion page 70

3) L'équipement et les locaux page 73

4) Le personnel page 75

I. PRÉSENTATION

L'arrêté ministériel du 15 Décembre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement artistique publics de la musique, de la danse et du théâtre nécessite l'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction en concertation avec l'équipe pédagogique et administrative.
Le projet d'établissement permet de mettre en cohérence le fonctionnement du conservatoire avec les demandes identifiées, le contexte territorial et les orientations principales qu'il reçoit.
Ce document doit être la traduction d'un projet politique de la collectivité en matière d'enseignement et d'éducation artistique. Il doit donc être adopté par délibération.

1) Le conservatoire, un établissement d'enseignement artistique au cœur d'un territoire chargé d'Histoire

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est située dans le département de l'Aisne, à moins de 1h30 de Paris (140km) par la Nationale 2 ou par le train depuis la Gare du Nord et à 1h15 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

La communauté d'agglomération du pays de Laon regroupe 38 communes des cantons de Laon-Nord et Laon-Sud. Sa population s'élève à plus de 44000 habitants.

La ville centre de ce territoire est la ville de Laon, préfecture de l'Aisne.
Avec plus de 80 monuments historiques classés, la cité médiévale, perchée sur une butte témoin, accueille l'un des plus grands secteurs sauvegardés de France.
Laon compte 70 édifices comportant au moins une protection au titre des monuments historiques, soit 12 % des monuments historiques du département de l'Aisne.
Laon est la 40 ème ville française comptant le plus de monuments historiques et la première de Picardie. Au patrimoine architectural de Laon s'ajoutent 10 objets et mobiliers classés.
Huit kilomètres de remparts encerclent ce trésor et confèrent à la cité son appellation de montagne couronnée. La cathédrale Notre-Dame, plus beau joyau de cette couronne, est visible à des kilomètres à la ronde.

Laon appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.
La ville a reçu ce prestigieux label « Ville d'art et d'histoire » de la part du Ministère de la Culture et de la Communication qui garantit l'animation du patrimoine et la compétence des guides conférenciers. Des vestiges antiques à l'architecture du XXIème siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité.
Aujourd'hui, Laon s'engage auprès des publics dans une démarche active de diffusion des connaissances, de sensibilisation, de médiation, de conservation de la qualité architecturale et du cadre de vie.
Depuis 2020, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon est représenté au sein du conseil communautaire de la collectivité par le Vice-Président chargé du tourisme et des équipements culturels.
Le conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre, le Musée, ainsi que l'Office du Tourisme sont des services intercommunaux.
Les équipements culturels du territoire sont concentrés sur la Ville de Laon : La Maison des Arts et Loisirs, le réseau de médiathèques, le service du patrimoine.
La vie culturelle s'exprime aussi par l'intermédiaire des associations réparties sur le territoire. Une douzaine d'entre elles entretient des échanges artistiques et pédagogiques avec le conservatoire par le biais d'un conventionnement annuel.

2) Les missions générales de l'établissement définies par les circulaires ministérielles

L'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont l'objectif premier est de former des amateurs, a connu un développement considérable au cours des trente dernières années. La France compte plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique, plus de 25 000 enseignants et 280 000 élèves tous enseignements confondus. **La Charte de l'enseignement artistique spécialisé** pour l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique fixe les orientations de cet enseignement :

- La diversification des disciplines au sein des conservatoires (danses, théâtre, musiques actuelles amplifiées, ...).
- Le développement du partenariat avec l'éducation nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle.
- Le renforcement des liens entre les établissements d'enseignement et la pratique amateur locale.

L'article 101 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales complète la Charte

- en précisant les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales responsables de l'enseignement initial : aux communes l'enseignement initial et l'éducation artistique, aux départements l'aménagement équilibré du territoire par la réalisation de schémas de développement de l'enseignement artistique, aux régions l'organisation et le financement du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national qui le conclut. L'État, quant à lui, définit la qualification des enseignants et les normes du classement des établissements et veille à leur fonctionnement pédagogique.
- en définissant les missions des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- en prenant en compte, à coté des traditionnelles missions d'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique organisé ou non en cursus, le développement des liens avec l'Éducation Nationale en matière d'éducation artistique et culturelle avec la pratique en amateur et la réalisation d'un projet d'établissement et l'inscription du conservatoire dans un réseau d'établissements.

Le Schéma d'Orientation Pédagogique (réaménagé en 2007 par le Ministère de la Culture) apporte quant à lui des éléments supplémentaires :

- Les conservatoires dispensent un enseignement incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui (musiques et danses classiques, contemporaines, traditionnelles, anciennes, jazz et musiques actuelles. Les enseignements se regroupent par départements pédagogiques cohérents.
- Le cursus des études est structuré en 3 cycles. Ces cycles sont définis par leurs objectifs, et constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. La formation des élèves est globale et comprend nécessairement une discipline dominante (instrumentale, vocale ou chorégraphique), une discipline de culture générale et une pratique d'ensemble. L'évaluation des élèves est complète et porte sur l'ensemble de leurs acquis.

3) Les critères de classement et les missions respectives des établissements d'enseignement artistique agréés par l'État

En 2006, l'État a procédé sur l'ensemble du territoire national au classement des établissements d'enseignement artistique en trois catégories:

1. Les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR)
2. Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD)
3. Les Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal (CRC ou CRI)

Il a défini des missions et des critères communs aux trois catégories d'établissement, ainsi que des critères spécifiques de classement.

- Missions communes aux trois catégories d'établissement:

1- Mission d'éducation fondée sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus, favorisant l'orientation et l'accompagnement des élèves et les collaborations entre spécialités,
2- Mission d'éducation artistique privilégiant la collaboration avec les établissements scolaires (horaires aménagés, ateliers, jumelages, charte chorale départementale),
3- Mission de développement de la pratique des amateurs (diffusion, documentation, information, orientation et conseil).

- Critères communs aux trois catégories d'établissement

1- Rédaction d'un projet d'établissement,
2- Inscription dans une organisation territoriale qui favorise l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés,
3- Fonctionnement en réseau par le moyen de conventions passées avec des établissements ou des associations exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

- Critères spécifiques de classement

Pour les CRC et les CRI :
1- Assurer les missions 1, 2 et 3,
2- Dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité sur les trois proposées (musique, danse et théâtre),
3- Pour la musique : assurer un enseignement des disciplines musicales en cohérence avec les pratiques collectives, l'encadrement des pratiques vocales collectives et la formation et culture musicale incluant des démarches de création.

Pour les CRD :
1- Assurer les missions 1, 2 et 3,
2- Assurer ou garantir le cycle spécialisé,
3- Dispenser ou garantir l'enseignement de deux spécialités,
4- Assurer l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et posséder un département, des instruments polyphoniques en cohérence avec les pratiques collectives de l'établissement
5- Posséder un département des pratiques vocales pour enfant et un département dans la liste suivante : jazz et musiques amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, composition incluant l'électroacoustique et l'informatique,
6- participer à la mise en place de classes à horaires aménagés.

Pour les CRR :
1- Assurer trois spécialité (musique, danse et théâtre)
2- Pour les autres critères, voir les textes du Journal officiel 301 du 29 décembre 2006.

Plus spécifiquement, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon a également pour mission d'assurer dans les meilleures conditions pédagogiques :

- L'éveil des élèves au langage musical, chorégraphique et théâtral
- Une formation musicale et/ou chorégraphique et/ou théâtrale complète et adaptée
- Un enseignement fondé sur une solide pratique artistique individuelle et collective

Sans négliger la formation propre aux élèves qui souhaitent s'engager dans la voie professionnelle, il a vocation à former essentiellement des amateurs performants dans la connaissance et la pratique de leur art, capables d'apporter un concours efficace à la vie culturelle locale, notamment au sein des associations existantes.
Intégré à l'ensemble du dispositif culturel communautaire, il constitue un élément dynamique dans la vie musicale, chorégraphique et théâtrale de la collectivité et du département.
Le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon répond donc aux différents critères et missions de classement exigés pour appartenir à la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal.

Son développement est tel cependant que la plupart de ses domaines d'action fait partie des critères et missions d'un CRD. En structurant l'enseignement des musiques actuelles et/ou de la musique ancienne, l'établissement pourrait logiquement prétendre à ce label.

II. ÉTAT DES LIEUX :
LE C.R.I DU PAYS DE LAON EN 2021

1) L'enseignement artistique

Trois disciplines artistiques sont enseignées au sein du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon : la musique, la danse et le théâtre.

Ces disciplines sont structurées et réunies par familles ou groupes de spécificités nommés « départements » :

- **les cordes** (violon, alto, violoncelle, contrebasse),
- **la formation et culture musicale,**
- **les polyphoniques** (guitare classique, harpe, piano, orgue, percussion),
- **les pratiques collectives** (ensembles mono-instrumentaux, ensembles vocaux, musique de chambre, musiques actuelles, musique ancienne, orchestres, percussions traditionnelles),
- **les vents** (flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba),

Chaque département est représenté au sein du conseil pédagogique par un coordinateur ou une coordinatrice.
L'équipe de coordinateurs est choisie par le président de la communauté d'agglomération sur proposition du directeur de l'établissement.
Ce fonctionnement nous permet d'être plus efficace dans la mise en place du projet d'établissement et favorise la concertation pédagogique pour :

- Définir un cursus pédagogique mieux adapté aux élèves selon les disciplines enseignées,

- Organiser des projets communs au sein de chaque département en décloisonnant les classes,

- Dynamiser le processus d'évaluation des élèves (auditions et spectacles communs),

- Partager et organiser les demandes de formation continue des enseignants.

Actuellement, il n'existe pas de coordinateurs pour les disciplines danse et théâtre.
Néanmoins, la concertation pédagogique existe bel et bien entre les enseignants de danse classique et de danse contemporaine. Les échanges avec les enseignants musiciens sont riches et fructueux.

Quant au théâtre, le fonctionnement par convention avec une compagnie extérieure est différent des autres disciplines artistiques enseignées.
Le recrutement d'un enseignant dans la spécialité théâtre est prévu par la collectivité pour Septembre 2021.

Il conviendra de réfléchir à la représentation de ces disciplines au sein du conseil pédagogique, afin de faciliter la concertation, l'organisation et la planification des événements à l'intérieur et à l'extérieur du conservatoire dans un souci d'équité et d'efficacité.
D'autre part, cette représentation au sein du conseil pédagogique nous permettra d'accroître la transversalité des projets artistiques et culturels.

■ L'enseignement de la musique dans le cadre du cursus traditionnel

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon propose un cursus musical qui s'appuie sur la pratique instrumentale individuelle, la formation et la culture musicale, ainsi que la pratique collective.
Tous les instruments de l'orchestre symphonique sont représentés dans l'établissement.
Les instruments polyphoniques (harpe, guitare, piano, orgue et clavecin) sont également enseignés.
Si la demande du public est traditionnellement assez forte pour des instruments comme le piano et la guitare, il convient de procéder à une régulation des inscriptions dans ces disciplines.
En effet, il nous appartient de promouvoir toutes les pratiques instrumentales, y compris les moins médiatisées.
Celles-ci, parfois méconnues, peuvent susciter l'engouement des nouveaux élèves à l'issue des présentations et des rencontres avec les différents enseignants. Elles sont d'ailleurs essentielles pour le bon équilibre des orchestres.
Il est important de noter que le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon est la seule structure d'enseignement artistique du département de l'Aisne qui dispense des cours de harpe.
L'enseignement de l'orgue a, quant à lui, été dynamisé par l'acquisition d'un orgue d'étude.
La collectivité apporte son soutien dans l'entretien et la rénovation des deux instruments présents dans l'établissement, afin de développer cette discipline.
Qu'elles soient instrumentales ou vocales, les pratiques collectives s'affirment, pour la grande majorité des élèves, comme le cadre privilégié de leur future pratique amateur.
En ce sens, il apparaît important de placer cet enseignement au cœur du projet d'établissement 2021/2026.

Il existe actuellement 6 formations orchestrales au conservatoire :
-Orchestres à cordes (junior, élémentaire, supérieur)
-Orchestres à vent (junior, élémentaire, supérieur)

Ces formations sont encadrées par un chef d'orchestre qui peut compter sur le soutien des membres de l'équipe pédagogique. Certains d'entre eux disposent d'un créneau horaire dans leur emploi du temps pour apporter un relais pédagogique au sein de l'orchestre.
De nombreux ensembles instrumentaux et ateliers sont également proposés aux élèves :

-Ensemble de bassons
-Ensemble de flûtes à bec
-Ensembles de violoncelles
-Ensemble de hautbois
-Ensemble de flûtes traversières
-Ensemble de guitares
-Ensemble et groupe vocal du conservatoire
-Chœur d'hommes
-Chœur de femmes
-Atelier chant
-Atelier d'improvisation
-Atelier musique ancienne
-Atelier musiques actuelles
-Atelier piano 4 mains et 2 pianos
-Ateliers de percussions traditionnelles

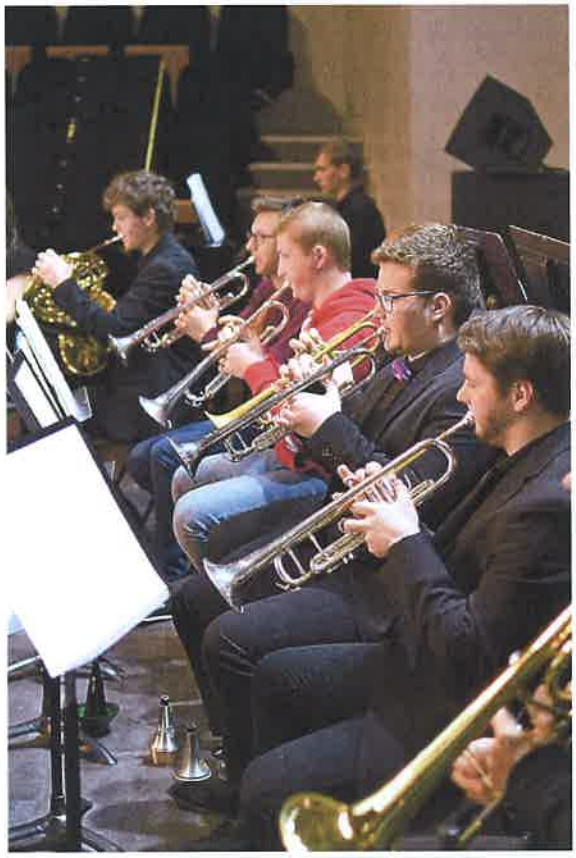

Si l'exigence d'une formation individualisée demeure, afin de mettre en place des acquis instrumentaux solides qui permettront les progrès et l'épanouissement des élèves, il nous appartient de faire évoluer le regard porté sur les ensembles, la musique de chambre et les orchestres.
Ceux-ci peuvent être encore aujourd'hui considérés comme secondaires dans la formation et le cursus instrumental ou vocal.
Le lien direct avec la pratique amateure, la mise en place de réflexes instrumentaux au sein du groupe, l'écoute et le partage sont autant de raisons qui portent à croire qu'une évolution dans l'approche de ces pratiques est indispensable.
Nous détaillerons plus loin les moyens qui seront mis en place dans nos perspectives d'évolution.

■ Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musicales

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.
Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture.
La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et l'Éducation Nationale structurent ce dispositif par conventionnement en école élémentaire, du CE1 au CM2 et au collège, de la 6ème à la 3ème. Les établissements partenaires du conservatoire sont situés à Laon.
Il s'agit de l'école élémentaire Louise Macault et du collège Les Frères Le Nain.

Contenu musical en CHAM Primaire : Pratique collective vocale, percussions, Formation Musicale, pratique instrumentale collective cordes à partir du CE2
Contenu musical en CHAM Collège : Formation Musicale, Éducation Musicale, musique de chambre, pratique instrumentale ou vocale individuelle

Pour assurer une bonne cohésion entre le conservatoire et ces deux établissements scolaires, deux enseignant(e)s assurent une mission de « référent ». Ils participent à l'organisation de l'emploi du temps, assurent une bonne communication entre les différentes équipes éducatives, participent aux réunions pédagogiques, aux conseils d'écoles, conseils de classe et aux réunions parents/professeurs. Leur rôle est tout à fait indispensable dans la mise en place d'un projet éducatif et artistique concerté.

■ Le cursus d'études musicales

Le cursus d'études s'organise en cycles s'étendant sur plusieurs années et offrant aux élèves une progression personnalisée et adaptée au rythme de chacun, sans pour autant minimiser le caractère exigeant de l'apprentissage artistique.
La gestion du cursus s'opère par l'évaluation qui demeure au centre du débat pédagogique.
Elle permet la régulation des études, le suivi des élèves et la structuration des classes.

Elle s'organise de la manière suivante :

- **Évaluation continue** avec un bulletin par semestre sous la responsabilité de l'enseignant(e). C'est une évaluation littérale qui peut aussi s'établir à partir de critères.

- **Évaluation sous forme d'audition annuelle** devant un jury composé d'une personne extérieure à l'établissement, d'un professeur du conservatoire, du ou des professeurs de l'élève, du directeur ou de son représentant.
  Cette audition est publique et comporte un programme donnant l'occasion d'expressions variées comme la composition, l'improvisation, le jeu collectif, l'interprétation du répertoire. Elle donne lieu à des conseils formulés par le jury extérieur.
  Celui-ci dispose d'une grille commune permettant d'avoir une cohérence entre toutes les disciplines qui est ensuite formalisée sur un bulletin par le directeur ou son représentant.
  Le directeur fait une synthèse générale de l'audition et cède la parole au spécialiste de la discipline qui peut faire un commentaire collectif et/ou individuel.

- **Évaluation de fin de cycles** organisée dans le cadre du schéma départemental.
  Cette évaluation est normative, sur épreuves choisies par l'ensemble des professeurs de la discipline selon une charte. Dans le cas de difficultés de l'élève à obtenir sa validation d'acquis et de compétences de fin de cycle, un Conseil de Passage de Fin de Cycle (interne à l'établissement) se réunit une fois par an pour statuer sur la suite à donner au cursus de l'élève.
  L'ensemble des professeurs d'un même élève y est présent. Ce CPFC est présidé par le directeur ou son représentant.

- **Un dossier informatique concernant le suivi de l'élève** a été mis en place dans lequel apparaissent les prestations de l'élève, ses expériences artistiques, les œuvres travaillées, les manifestations culturelles suivies.
  Ce dossier résume l'objectif artistique du parcours d'un élève au sein du conservatoire. Son utilisation doit prendre progressivement plus d'importance.
  Il contribue à une évolution pertinente tout au long du parcours de l'élève et doit aider le professeur et le directeur à guider celui-ci dans ses études.
  L'agent d'accueil recueille les informations à inscrire dans ce dossier de suivi.

CURSUS MUSICAL

	Objectifs	Contenus	Organisation du cursus	Évaluations
Jardin Musical	- Ouvrir et affiner les perceptions - Choisir une discipline	- Éducation à l'écoute - Mise en place d'un vocabulaire - Pratique collective du chant choral, de la danse et de la percussion - Formation et Culture Musicale - Découverte instrumentale	- A partir de la grande section maternelle - Durée 1h30 et 2h00 hebdomadaire **JM1** - Chant 30 min - Percussion 30 min - Danse 30 min **JM2** - Chant+FM 45min - Percussion 30 min - Découverte instru. 45 min	- Évaluation continue par les professeurs - Bulletins spécifiques
Éveil	- Ouvrir et affiner les perceptions - Choisir une discipline	- Éducation à l'écoute - Mise en place d'un vocabulaire - Formation et Culture Musicale - Découverte instrumentale - Pratique collective du chant	**Classe de CP** : 2h00 hebdomadaire - FM 1h00 - chorale 30 min - Danse 30 min	- Évaluation continue par les professeurs
Initiation	- Construire et vérifier la motivation - Confirmer le choix de la discipline	- Début d'une pratique instrumentale individuelle - Formation Musicale + Chorale	- Durée : une année scolaire, renouvelable et probatoire - FM 1h00 - Chorale 30 min - Cours d'instrument 30 min	- Évaluation continue par les professeurs - Bulletins spécifiques
Cycle I	- Construire une motivation - Constituer les bases d'une pratique et d'une culture	- Formation et Culture Musicales - Pratique individuelle - Pratiques collectives	- Possibilité d'accès direct sans phase précédente - Durée du cycle : 1 à 5 ans - De 2h00 à 3h00 hebdomadaires dont 30 min d'enseignement individuel	- Évaluation continue et annuelle - Bulletins semestriels - Évaluation départementale de fin de cycle

Cycle II	- Contribuer au développement artistique - S'approprier un langage et acquérir les bases d'une pratique autonome - Développer sa capacité à tenir sa place dans une pratique collective	- Formation et culture musicales - Pratiques collectives - Pratique individuelle	- Durée du cycle : 1 à 5 ans - De 3h30 à 4h30 hebdomadaires, dont 40 à 50 min d'enseignement individuel	- Évaluation continue et annuelle - Bulletins semestriels - Évaluation départementale de fin de cycle conclue par le BEM : Brevet d'études musicales
Cycle III	- Accéder à une pratique autonome - Pouvoir s'intégrer dans une ou plusieurs pratiques amateurs existantes - Pouvoir créer sa propre pratique	- Formation et culture musicales (facultatif) - Pratiques collectives - Pratique individuelle	- Durée du cycle : 1 à 3 ans - De 3h00 à 4h30 hebdomadaires - Passerelle possible avec le cycle spécialisé	- Évaluation continue et annuelle - Bulletins semestriels - Évaluation départementale de fin de cycle conclue par le CEM : Certificat d'études musicales
Cycle spécialisé	- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle - Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	- Pratique soutenue dans une discipline dominante - Pratiques collectives - Projet personnel	- Examen d'entrée régional (épreuves instrumentales et entretien avec le jury) - Conditions d'accès à l'examen : Niveau de Formation et Culture Musicales de fin de cycle II (Unité de valeur FM)	- Évaluation continue et annuelle - Examen terminal au niveau régional pour l'obtention du DEM
Hors cursus	- Approfondir ses connaissances et/ou sa pratique pour les musiciens amateurs	- Connaissances et pratiques en référence aux objectifs personnels - Pratique collective conseillée	- Durée en fonction des objectifs et des places disponibles dans les classes instrumentales ou vocales - 30 min hebdomadaires - Conditions d'accès : avoir au minimum validé le cycle I de Formation Musicale	- Pas d'évaluation
Parcours personnalisé	- Personnaliser et aménager le contenu de son cursus dans le cadre d'un projet personnel présenté au conseil pédagogique	- Pratique musicale ou chorégraphique	-Durée d'un an reconductible après avis du conseil pédagogique - Conditions d'accès : avoir 15 ans ou 2 années d'ancienneté dans le cycle II	- Réalisation personnelle définie en amont avec le conseil pédagogique

■ L'enseignement de la danse

La danse classique et la danse contemporaine sont enseignées au sein de l'établissement.
Si le cursus de danse classique s'articule autour d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps plein (20h), l'enseignement de la danse contemporaine fait l'objet d'un conventionnement annuel entre la collectivité et la compagnie Appel d'air, dirigée par Benoît Bar (10h de cours hebdomadaires).
Le nouveau projet d'établissement doit servir de base de travail, afin de créer des passerelles entre les deux esthétiques.
L'ouverture d'esprit des enseignants et la concertation actuelle nous permet de profiter d'une collaboration très bénéfique pour les élèves danseurs.

Ce projet d'établissement sera l'occasion de poser les bases d'un « double cursus » classique-contemporain pour le public concerné par les deux esthétiques.

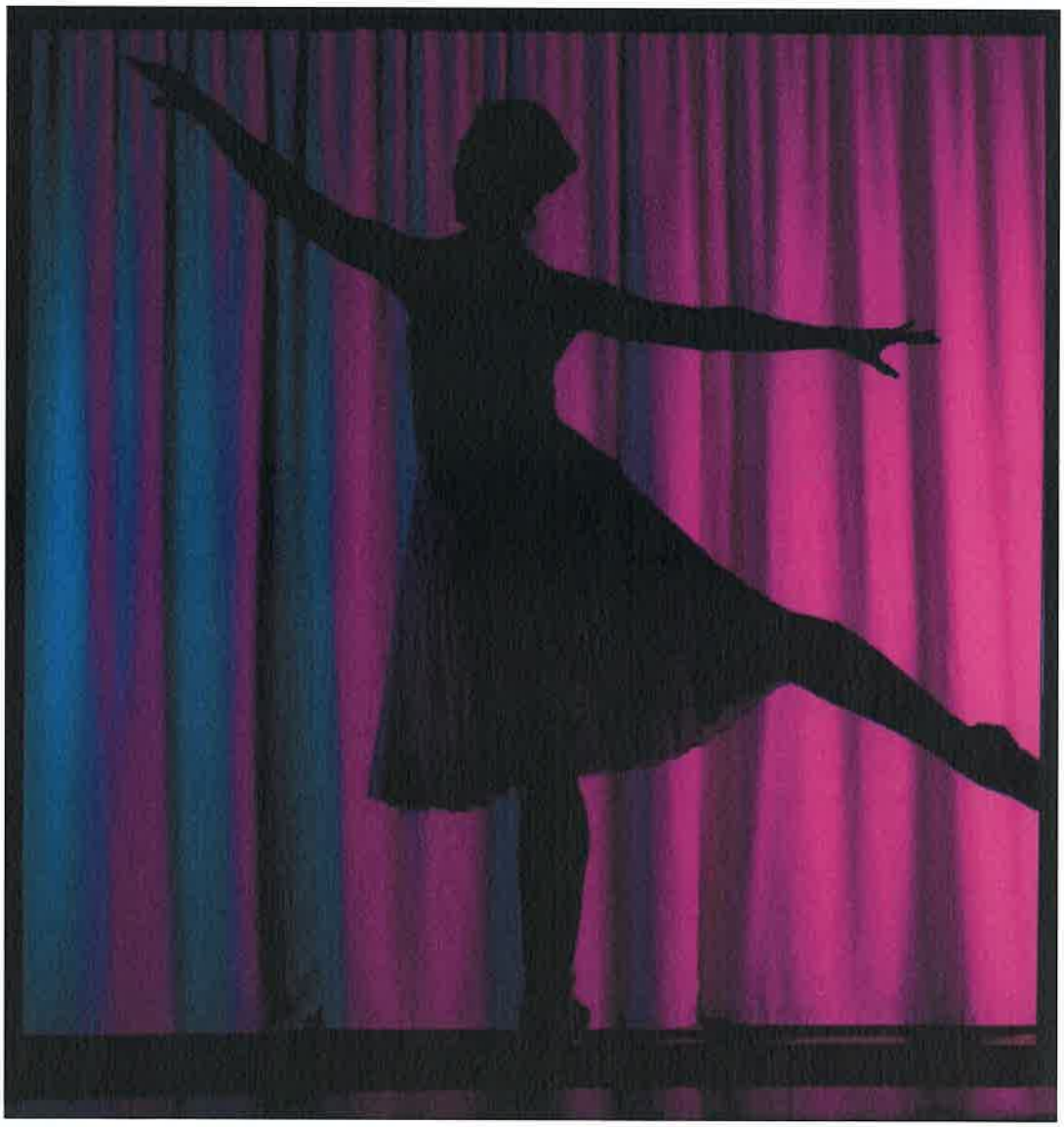

■ Evolution de la danse au C.R.I du Pays de Laon depuis 2015

Effectifs depuis 2015

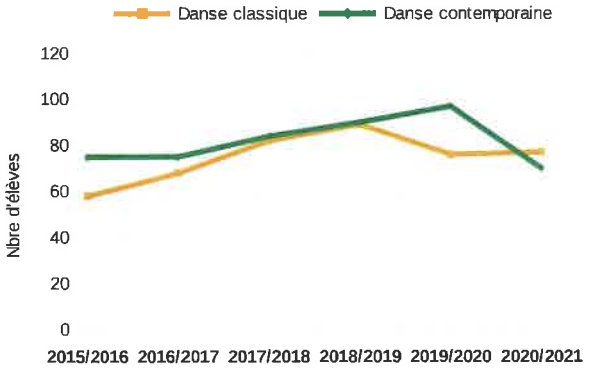

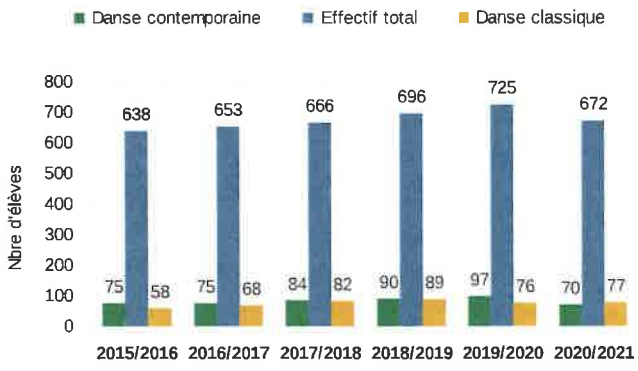

Provenance, sexe et âge des élèves inscrits en Danse

Année scolaire	Total	Laon	Communauté d'agglomération	Hors Communauté d'agglomération	Sexe		Age	
					M	F	-18 ans	+ de 18 ans
2015/2016	129	59	44	26	15	114	113	16
2016/2017	137	59	46	32	12	125	119	18
2017/2018	159	67	62	30	12	147	140	19
2018/2019	172	77	60	35	13	159	153	19
2019/2020	169	78	62	29	17	152	146	23
2020/2021	144	71	54	19	16	128	125	19

Provenance des élèves

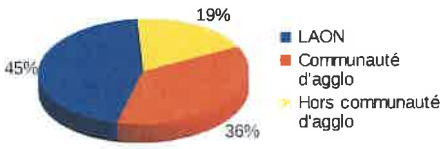

Répartition par sexe

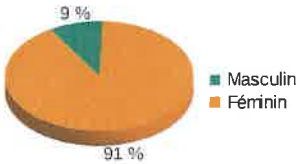

Répartition par âge

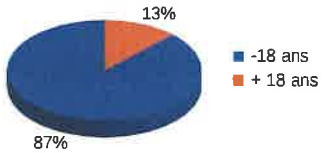

Répartition des inscriptions

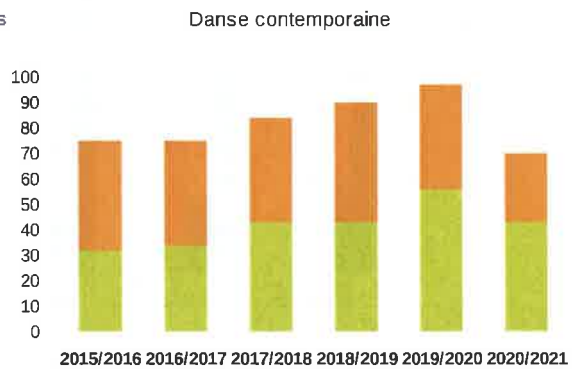

Tarifs et répartition des élèves

Tarifs Année scolaire 2020/2021	Communauté d'agglomération		Hors Communauté d'agglomération	
	Jeune	Adulte	Jeune	Adulte
Danse classique	228,20 €	273,90 €	615,30 €	769,10 €
Danse contemporaine	159,10 €	273,90 €	429,70 €	737,60 €
Forfait FM + Instrument + Danse classique	448,90 €	675,10 €	1 211,00 €	1 400,00 €
Forfait FM + Instrument + Danse contemporaine	387,70 €	674,60 €	1 046,60 €	1 400,00 €

Forfaits	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Forfait Jeune FM + Instrument + Danse classique	17	17	16	16	17
Forfait Adulte FM + Instrument + Danse classique	1	1	1	1	1
Forfait Jeune FM + Instrument + Danse contemporaine	17	20	19	25	15
Forfait Adulte FM + Instrument + Danse contemporaine	0	0	0	0	0
Nombre d'élèves	35	38	36	42	33

Pourcentage des élèves ayant bénéficié d'un forfait

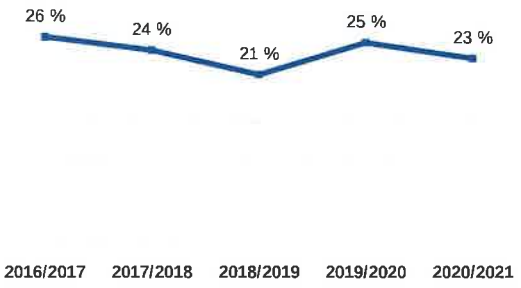

Création à la rentrée 2016 d'un tarif particulier pour les élèves inscrits en danse, en Formation musicale et en Formation instrumentale ou vocale (réduction de 12% des droits de cours).
En 2019 le Forfait Adulte FM + Instrument + Danse Hors Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a été plafonné à 1400€.

Répartition des élèves

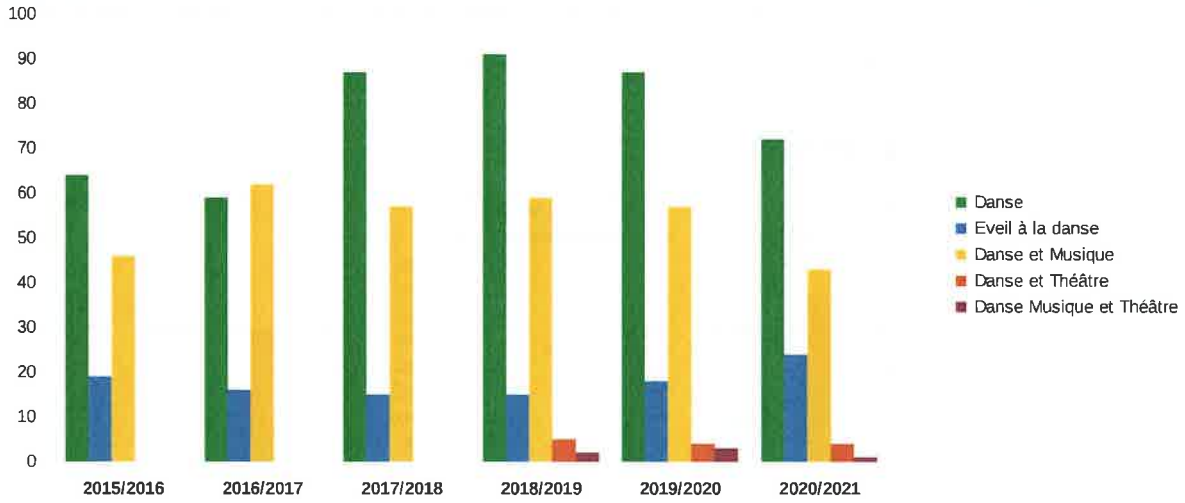

CURSUS CHORÉGRAPHIQUE

	Objectifs	Contenus	Organisation du cursus	Évaluations
Danse initiation **CP-CE1**	- Approche de la maîtrise corporelle - Appropriation de l'espace	- Développement de l'écoute (relation danse/musique) - Mise en place d'un vocabulaire spécifique - Gestion de l'espace	- Durée : 1 an ou 2 ans (selon l'année de naissance de l'enfant) - 1h00 hebdomadaire (1 cours par semaine)	- Évaluation continue par le professeur - 2 bulletins par an - Rencontre parents/professeur
Cycle I **CE2-CM1-CM2**	- Connaissance du vocabulaire de base - Exécution des pas dans leur temps propre - Maîtrise de la relation musique/mouvement - Maîtrise des orientations - Utilisation de l'espace - Mise en éveil de l'expression artistique	- Notion de la technique de base - Alternance barre-milieu	- Possibilité d'accès direct, sans phase précédente - Durée : 3 à 5 ans - 2h00 à 3h00 hebdomadaires (2 cours par semaine) 1ère année : 2x1h00 2ème année : 2x1h15 A partir de la 3ème année : 2x1h30	- Évaluation continue pour les CI1 et CI2 - Évaluation de fin de cycle à partir du CI3 - 2 bulletins par an - Rencontre parents/professeur
Cycle II	- Utilisation aisée de l'espace - Interprétation artistique - Sensibilité musicale - Rapidité et précision du mouvement - Pointes	- Approche des différents styles chorégraphiques - Notion de la technique des pointes	- Durée 3 à 5 ans - 2 cours par semaine 1ère année : 2x 1h30 A partir de la 2ème année : Travail technique 1h30+ Pointes 1h15	- Évaluation continue pour les CII1 et CII2 - Évaluation de fin de cycle II Cycle conclu par le B.E.C - 2 bulletins par an - Rencontre parents/professeur
Cycle III	- Notion de phrasé, de virtuosité - Expression artistique - Implication personnelle plus affirmée	- Présence et personnalité artistique - Technique maîtrisée avec début de virtuosité et endurance - Utilisation multiple de l'espace, des dynamiques, des nuances, des contrastes - Transversalité avec la classe de Danse Contemporaine	- Durée : 1 à 3 ans - 2 cours par semaine : 1h30 + 2h00	- Évaluation annuelle - 2 bulletins par an - Rencontre parents/professeur - Cycle conclu par le C.E.C (Certificat d'études chorégraphiques)
Hors cursus	- Approfondissement des connaissances	- Parcours personnalisé	- Durée illimitée en fonction du projet personnel et des places disponibles - Condition d'accès : avoir validé au moins 7 années	- Pas d'évaluation

■ L'enseignement du théâtre

Le théâtre est la discipline artistique la plus récente au sein de l'établissement.
Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a mis en place un partenariat avec la compagnie « l'Esprit de la Forge » afin de proposer cette nouvelle activité artistique au public.

Un atelier Théâtre est organisé à raison de 2h30 par semaine, le reste de l'activité faisant l'objet d'un partenariat avec l'éducation nationale.
Pour le moment, 3 classes du collège Jean Mermoz et 1 classe de l'école élémentaire Anatole France à Laon sont concernées par ce dispositif. La création d'une classe supplémentaire respectivement au collège et à l'école est prévue pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre offrent aux élèves motivés la possibilité de recevoir, au sein de leur formation scolaire générale, un enseignement dans le domaine du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite.
Comme c'est le cas pour les autres disciplines artistiques enseignées dans les classes à horaires aménagés, le projet pédagogique, notamment la mise en œuvre de la pratique artistique, est élaboré d'une manière partenariale entre un établissement scolaire et un conservatoire classé. Des structures culturelles et des équipes artistiques sont en outre associées au projet pédagogique. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves désireux de développer leurs connaissances et leurs compétences par une pratique artistique et culturelle, sans prérequis de capacités. Ce programme leur donne l'occasion de découvrir un univers artistique pluridisciplinaire, le théâtre, dont les esthétiques et les langages sont multiples.
Du premier au second degré, ce parcours de découverte et d'expérimentation du théâtre se fonde sur une initiation progressive, adaptée au développement des élèves. Ainsi, les classes du niveau élémentaire privilégient l'éveil sensoriel, le développement de l'imaginaire, les capacités à écouter et à voir. En outre, l'enseignement du théâtre crée d'emblée des passerelles avec les autres disciplines (musique, danse, arts plastiques, etc.) pour favoriser l'ouverture intellectuelle et sensible des élèves.

Au collège, cet enseignement propose une initiation cohérente visant à renforcer les capacités d'expression des élèves, leur sensibilité esthétique et leur sens critique. Tout au long du cursus, les élèves consolident leur connaissance du théâtre et de sa pratique ; ils apprennent à la replacer dans une perspective artistique et culturelle élargie.
L'enseignement du théâtre renvoie à plusieurs compétences du socle commun : « la maîtrise de la langue », « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », « la culture humaniste », « les compétences sociales et civiques », « l'autonomie et l'initiative ».
Il suppose une pédagogie fondée sur l'engagement personnel dans le cadre d'une pratique collective, avec un objectif de réussite partagé. À l'école élémentaire comme au collège, l'enseignement est dispensé en lien avec l'enseignement du français, les enseignements artistiques (les arts plastiques et la musique) et l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Il s'articule aussi à l'histoire des arts, dont les différentes thématiques invitent à des travaux pluridisciplinaires ainsi qu'à la fréquentation de spectacles divers.

La classe à horaires aménagés donne aux élèves l'occasion de découvrir toutes les formes d'expression et de littérature dramatiques. Des situations pédagogiques multiples, associées au travail de la scène, permettent d'appréhender la singularité des œuvres.
Le choix des textes fait écho avec souplesse et intelligence aux programmes d'enseignement (aux différents niveaux). Ces textes permettent d'approfondir et de nourrir des sujets abordés durant l'année en cours ou durant les années antérieures dans les enseignements littéraires ou artistiques.

Adaptées au niveau de classe comme au projet élaboré avec les élèves, des scènes clés des grandes œuvres du répertoire fournissent des repères esthétiques et culturels. Les textes dramatiques pour la jeunesse offrent une ressource appropriée, notamment en matière de littérature contemporaine. Des extraits de roman, des poèmes, des discours peuvent également donner lieu à des exercices de réécriture et de mise en jeu.
En fonction des niveaux de classes, les élèves sont initiés aux techniques du jeu d'acteur : ils apprennent à se mettre en jeu, à se concentrer, à mémoriser, à développer des capacités vocales et corporelles, à canaliser et transmettre leur énergie.
La démarche se veut avant tout collective : ce travail collectif est mené dans un climat de confiance réciproque et de coopération pour favoriser l'expression corporelle et sensible ainsi que l'imaginaire de chaque élève.
Faire du théâtre suppose d'appréhender l'espace scénique. Autant que possible, les élèves s'exercent dans un espace dédié au théâtre. Au moins une fois dans l'année, la présentation d'une étape de mise en jeu, de préférence sur un plateau professionnel, permet de faire l'expérience de la relation avec un public.
Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Théâtre, mis en place pour la première fois sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon en 2018, doit donc permettre aux élèves de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.
Nous détaillerons plus loin dans la 4 ème partie de ce document (« Perspectives ») les moyens nécessaires pour améliorer la diffusion.

Le développement de la pratique théâtrale sur notre territoire doit être l'occasion de tisser des liens plus forts entre les 3 disciplines artistiques. Afin de favoriser la concertation pédagogique entre les enseignants et la transversalité des projets artistiques, la collectivité procédera au recrutement d'un enseignant pour la spécialité Théâtre.

Celui-ci intégrera l'équipe pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du pays de Laon à partir du 1er Septembre 2021.

■ Evolution du théâtre au C.R.I du Pays de Laon depuis sa création en 2018

Provenance des élèves

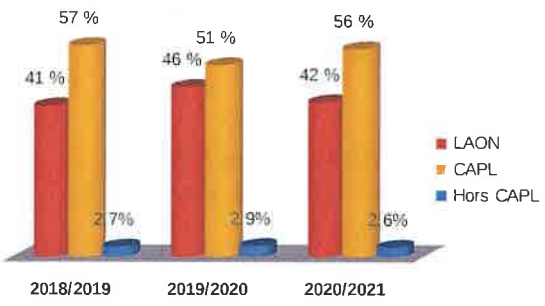

Répartition par sexe

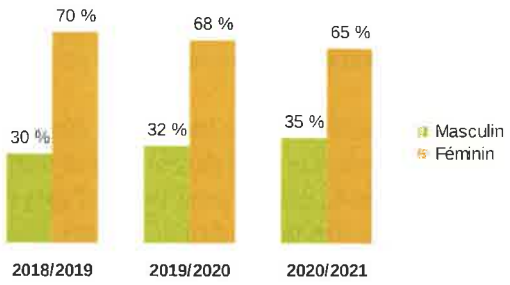

Effectifs et Recettes

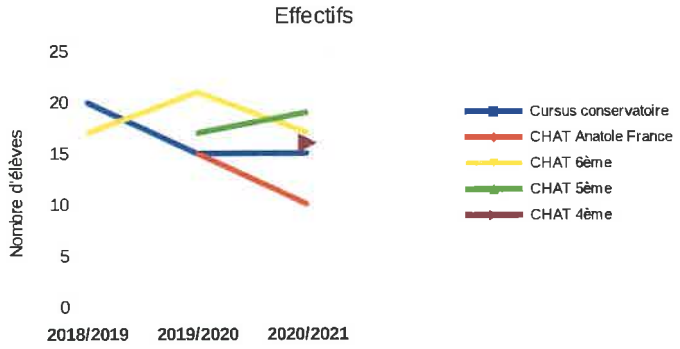

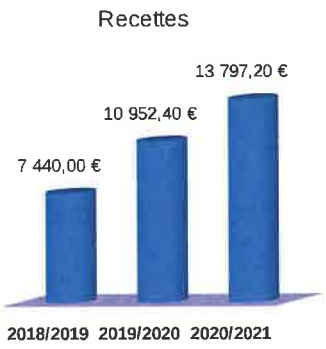

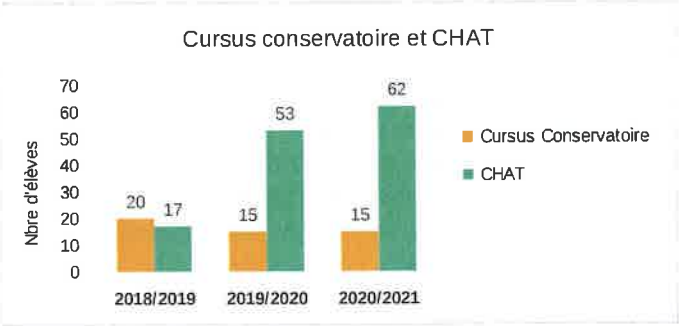

Droits de cours

Année scolaire	Cursus conservatoire et CHAT Collège		CHAT primaires
	CAPL	Hors CAPL	
2018/2019	200,00 €	440,00 €	/
2019/2020	203,20 €	447,00 €	Gratuité
2020/2021	203,20 €	447,00 €	Gratuité

Récapitulatif par années

Classes	Année scolaire 2018/2019			Année scolaire 2019/2020			Année scolaire 2020/2021		
	Nbre d'élèves	Droits de cours	Réduction -25 %	Nbre d'élèves	Droits de cours	Réduction -25 %	Nbre d'élèves	Droits de cours	Réduction -25 %
Cursus Conservatoire	20	4 000.00 €	150.00 €	15	3 048.00 €	203.20 €	15	3 048.00 €	203.20 €
CHAT Anatole France	/	/	/	15	0.00 €	0.00 €	10	0.00 €	0.00 €
CHAT 6ème	17	3 640.00 €	50.00 €	21	4 511.00 €	50.80 €	17	3 454.40 €	50.80 €
CHAT 5ème	/	/	/	17	3 698.20 €	50.80 €	19	4 104.60 €	50.80 €
CHAT 4ème	/	/	/	/	/	/	16	3 495.00 €	0.00 €
Total	37	7 640.00 €	200.00 €	68	11 257.20 €	304.80 €	77	14 102.00 €	304.80 €
Recette	7 440.00 €			10 952.40 €			13 797.20 €		

Répartition des inscriptions

Certains élèves sont inscrits en Théâtre et pratiquent également d'autres disciplines au conservatoire

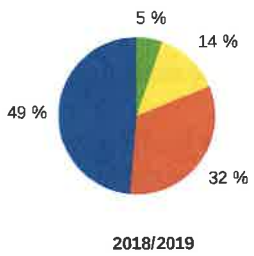

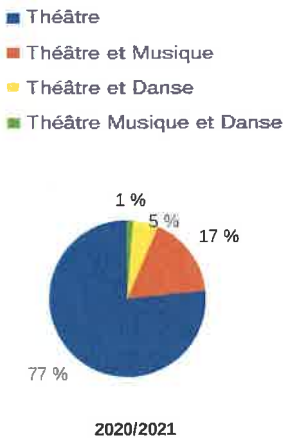

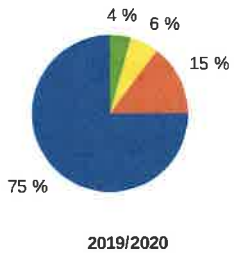

2) La diffusion

Une fonction d'animation et de communication a été créée au Conservatoire. Elle consiste en la mise en place, le suivi, la coordination et la finalisation de toutes les activités de diffusion artistique et pédagogique de l'établissement.

■ La diffusion artistique à caractère pédagogique

C'est une mission complémentaire de la mission d'enseignement. Elle est indissociable de celle-ci et participe d'une nécessaire communication. Elle ne se substitue pas à la diffusion professionnelle, mais s'intègre au dispositif culturel mis en place par la collectivité.
Pour remplir cette mission, le conservatoire a mis en place un poste de professeur chargé de l'animation et de la communication. La communication du conservatoire reste sous la responsabilité du service communication de la collectivité, mais un professeur (actuellement le professeur de flûte) s'est vu confier la tâche d'interface de la communication de l'établissement.
Il travaille sous la responsabilité du directeur et se charge de la collecte de l'information, sa mise en forme et la transmission au service communication. Sa délégation horaire est de 5 heures. Il est recruté en interne et sur entretien avec l'élu en charge des équipements culturels et du tourisme, le directeur général des services et le directeur de l'établissement.
Il a deux missions : la communication et l'animation.

- **Les rendez-vous réguliers**

Le « Forum »:

Audition hebdomadaire, chaque mercredi à 16h30, au sein de l'auditorium où tous les élèves de toutes les disciplines peuvent se produire. Un dispositif adapté permet aux professeurs une programmation des élèves sous forme d'affiche où apparaissent les noms et prénoms, les titres et les compositeurs ; la durée en est limitée à 45 minutes de musique et/ou de danse et/ou théâtre
Les élèves sont chargés de se présenter et de donner quelques éléments simples sur leur prestation. Ceux des premier et second cycles peuvent se faire aider par leur professeur. La séance est ouverte à tous. Les enseignants, les élèves et parents d'élèves sont très attachés à cette formule souple et légère, en capacité de présenter l'ensemble des élèves sur scène durant l'année scolaire.
Chaque élève musicien doit s'y produire au moins une fois par an.
Depuis Janvier 2021, un éclairage adapté de type « concert » est utilisé pour placer les élèves dans des conditions particulières. L'objectif est de les aider à appréhender et à gérer au mieux l'aspect scénique de leur pratique artistique.
La mise en place du protocole sanitaire durant l'année scolaire 2020/2021 ne nous a pas permis d'accueillir les parents d'élèves lors de ces auditions.
Pour permettre à chaque famille de visionner la prestation des élèves, un dispositif a été mis en place en Janvier 2021 pour filmer et transférer les captations par internet aux parents.

L' « Agora »:

Les « Agora » ont lieu le jeudi à 19 h 30 à l'auditorium du Conservatoire. Musique, danse et théâtre en sont le contenu, avec la particularité de comporter une thématique. On compte entre 10 et 15 Agora par année scolaire, d'une durée de 50 à 60 minutes.

Le Conservatoire, les associations partenaires, des associations invitées participent à la programmation de ces séries ainsi que la MAL (Maison des Arts et Loisirs de la ville de Laon) qui décentralise à cette occasion des concerts ou des spectacles choisis en partenariat avec le Conservatoire.
Le contenu des « Agora » relève de la maîtrise de l'établissement et doit conserver, au fur et à mesure du temps, sa préférence pour des thématiques pouvant motiver les élèves et les professeurs.
« l'Agora » inclut une régie de scène, lumière ou sonore qui permet aux élèves de s'initier à la scène et de donner plus de panache aux représentations.
Le nombre de ces prestations est encore à «affiner » pour les années à venir, car elles nécessitent aussi un engagement de l'équipe logistique.
Le public ciblé dépasse celui de l'entre-soi. Il convient, au moment de la constitution des emplois du temps, de préserver le jeudi à cette fin.

« Les Soirées du Conservatoire» :

Initialement intitulées les Mardis Musicaux, elles ont pris en 2009 le nom de Mardis du Conservatoire pour saluer l'intégration des danses en leur sein.
Leur particularité est d'avoir lieu à la MAL ou à la cathédrale.
Au nombre de cinq par saison, elles sont prises en charge, quant à leur organisation pratique, par l'association de parents d'élèves en synergie avec les équipes du Conservatoire et de la MAL.

Chaque année, un projet capable de fédérer les différentes disciplines autour de l'orchestre symphonique et des chœurs du Conservatoire trouve son aboutissement lors du dernier Mardi à la Cathédrale de Laon. La communication mise en jeu pour ces Mardis est plus importante que pour les autres situations de diffusion et permet au Conservatoire de valoriser au mieux son activité. Ces Mardis sont à pérenniser, car ils permettent au public d'appréhender la valeur de l'établissement et la qualité du travail des élèves et des professeurs.
Ces Mardis sont intégrés à la programmation de la MAL, leur offrant ainsi une visibilité plus importante. Leur répartition dans le calendrier de la MAL est assujettie à la programmation culturelle de cet établissement et appartient à sa direction. Pour la Cathédrale, le choix de la date est convenu entre le Conservatoire, l'Association des Amis de la Cathédrale et le représentant de l'évêché.

- **Les expositions**

Elles donnent l'occasion aux élèves de s'exprimer lors du vernissage, dans un contexte public différent. Elles établissent des passerelles entre les différentes pratiques artistiques.
Ces expositions peuvent être didactiques, initiées par des professeurs ou le directeur, ou bien artistiques (peinture, sculpture, photographies...). Elles peuvent aussi être le fruit des actions décentralisées de la MAL.

■ La diffusion professionnelle

La diffusion à caractère professionnel n'existe pas de façon régulière au sein de l'établissement. Toutefois des spectacles et des concerts ont lieu chaque année dans l'auditorium du Conservatoire. Une programmation conjointe est réalisée en collaboration entre les deux établissements. Une moyenne d'une à trois représentations par saison a été adoptée. Autour de ces trois manifestations ont lieu des représentations scolaires, des séances avec les élèves des classes CHAM ou des séances tout public.

Une initiative récente a vu le jour en 2009 avec une collaboration entre le Festival de Laon et l'ADAMA (Conseil départemental). Les Scènes Partagées permettent aux enseignants/artistes du département de l'Aisne, donc ceux du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, de se produire avec un artiste invité du festival. Cette initiative permet aux enseignants/artistes de s'exprimer dans un contexte professionnel et avec des artistes du Festival de Laon de notoriété internationale (Jean François HEISSER, Bruno PASQUIER, Claire DÉSERT, Emmanuelle BERTRAND, Pascal MORAGUES, Jean-Philippe COLLARD, Deborah NEMTANU, Stéphanie-Marie DEGANG, Pascal AMOYEL...)
Une collaboration est en cours avec l'association Jazz'titudes. Elle a déjà permis la réalisation d'un projet cinéma et musique ainsi que la rencontre de deux solistes jazzmen (Claude Egéa et Denis Leloup avec le Laon Jazzy Big Band). Une convention lie le conservatoire et l'association Jazz'titudes pour que chaque année un spectacle, un concert, une master class ou une animation scolaire ait lieu dans l'établissement.
Ces initiatives ont montré leur intérêt et leur efficacité en tant qu'action culturelle, augmentant s'il le fallait encore, la crédibilité de l'équipe enseignante du Conservatoire.

■ Les spectacles CHAM primaire et secondaire

Dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Nationale, les enfants de l'école Louise Macault d'une part, ceux du collège Les Frères Le Nain d'autre part, donnent plusieurs représentations scolaires et publiques.
Ces spectacles sont le fruit de projets communs aux enseignants de l'Éducation Nationale et à ceux du conservatoire. Très suivis par le public familial des différents établissements, ils sont devenus des incontournables de qualité démontrant la pertinence du projet artistique et éducatif CHAM.

■ Les portes et oreilles ouvertes

Elles permettent aux élèves des classes élémentaires et maternelles de la ville de Laon de découvrir les familles instrumentales enseignées au Conservatoire. Quatre séances ont lieu sur deux jours sous la responsabilité d'un référent professeur et des enseignants des classes CHAM secondaires.
Le référent est en charge d'organiser artistiquement ces prestations qui doivent avoir une présentation ludique et collective des instruments de musique et avoir un impact pédagogique sur les musiciens concernés par cette action. Ces élèves sont choisis parmi les collégiens CHAM disponibles aux horaires programmés. Le succès de ces prestations est tel que l'inspection académique doit « canaliser » les demandes des classes. En effet, la limite de la capacité d'accueil de l'auditorium (250 places) est atteinte à chacune des quatre prestations proposées, soit une fréquentation annuelle de 1000 enfants. Les élèves choisis pour ces manifestations sont très valorisés par cette action en direction d'autres enfants. Cette action est à maintenir sous sa nouvelle formule avec un professeur référent, garant de la qualité de la prestation. Celle-ci sera d'ailleurs à nouveau exploitée lors des spectacles annuels des CHAM Collège.

■ La diffusion en lien avec des événements ou appels à projet nationaux

Les Journées Européennes du Patrimoine :

Des ensembles du conservatoire se produisent dans les lieux patrimoniaux de la collectivité. Des projets particuliers peuvent voir le jour, comme par exemple, la participation à une exposition, à un concert ou à l'animation d'un lieu patrimonial en fonction de la thématique de l'année. Une plaquette spécifique est éditée pour cet événement. C'est aussi l'occasion pour les associations musicales partenaires du conservatoire de se produire dans des lieux inhabituels.

La fête de la musique :

Les classes instrumentales envoient des groupes d'élèves dans les classes maternelles de la ville, le matin du 21 juin. En fin d'après-midi, les orchestres et grands ensembles se produisent sur scène dans la cathédrale.
D'autres lieux peuvent être visités : les résidences pour personnes âgées et les associations d'accueil de handicapés. Une plaquette spécifique est éditée à cette occasion.

■ Une action culturelle renforcée par un travail en transversalité

En plus des rendez-vous réguliers, des concerts d'orchestres ou d'ensembles et des spectacles de danse ou de théâtre ont lieu à l'auditorium du conservatoire ou à l'extérieur (Communauté d'Agglomération, département de l'Aisne, région de Picardie).

Ces événements sont organisés en partenariat avec l'Association des Parents d'Élèves, l'ADAMA - schéma départemental, Clarinettes en Picardie, Hautb'Aisne, le festival Jazz'titudes, le festival Guitares en Picardie, le Laon Jazzy Big Band.

Des rencontres départementales ou régionales ont régulièrement lieu (clarinette, hautbois, violoncelle, contrebasse, guitare, tuba). Des projets spécifiques s'organisent avec des acteurs aussi variés que possible : musique-ciné, création avec théâtre d'objets, rencontres avec des facteurs d'instruments ou des facteurs d'anches ou encore quatre pianistes américains, professeurs d'université américaine et résidents temporaires à Laon.
Les voyages pédagogiques sont organisés par les enseignants et soutenus par l'APE.

- Bébé bouquine :

Cette action a lieu sur le site de la médiathèque Brassens de Laon le samedi une fois par trimestre. Elle permet aux enfants de la ville de 0 à 3 ans d'assister avec leurs parents à une lecture adaptée à leur âge, illustrée d'interventions musicales réalisées par les jeunes élèves du conservatoire et leurs professeurs.
La jauge du lieu permet à un quatuor, au maximum, de se produire. Une mixité des populations a pu être observée lors de ces prestations.

- Croq'histoire :

C'est l'équivalent de la formule précédente mais transposée pour la tranche d'âge de 3 à 6 ans.
Ces formules fonctionnent parfaitement et représentent le cœur du projet d'établissement dans la mesure où elles synthétisent l'idée de collaboration entre les services culturels de la ville.
On y observe une synergie, qui doit encore être développée, entre le public du conservatoire et le public des médiathèques. Il convient d'élargir ce dispositif aux autres établissements du réseau des médiathèques. Un professeur référent est en charge de ce dispositif.

- CLEA :

Les contrats locaux d'éducation artistique sont mis en œuvre par la ville de Laon. La provenance des subventions est tripartite (ville de Laon, EN, DRAC). Le conservatoire sert d'interface avec les écoles et les enseignants des écoles primaires ou maternelles.

Les projets sont proposés par les structures culturelles en fonction de thématiques ou par les enseignants eux-mêmes et leur faisabilité technique ou artistique dans le domaine de la musique ou de la danse est soumise au directeur ou aux professeurs du conservatoire. Ainsi de nombreux projets ont pu voir le jour, depuis plusieurs années, impliquant des professeurs du conservatoire au titre d'artistes.
C'est leur compétence artistique qui est ici souhaitée, plus que leur savoir-faire pédagogique.
Les CLEA font aussi appel à d'autres artistes musiciens, danseurs ou comédiens extérieurs au conservatoire.

3) Les instances officielles et les partenaires

- **La Ville de LAON**

Sous la tutelle de la ville de Laon, de son origine jusqu'à un passé récent, et implanté sur son territoire, le conservatoire garde avec cette dernière des liens naturels et privilégiés. La présence d'un directeur général des services commun à la Communauté d'Agglomération et à la Ville de Laon témoigne de l'existence d'une volonté politique de mettre en cohérence les modes de concertation et de décision, et les axes de fonctionnement et d'action.
Dès lors, la reconduction et la poursuite des CLEA et CHAM primaires, initiés par la ville de Laon, s'inscrivent dans une démarche de territoire pédagogiquement et culturellement cohérente, les échanges entre le conservatoire et les services culturels de la ville s'organisent de façon naturelle et spontanée, la mise à disposition de locaux, voire de personnels, peut s'envisager dans une ambiance sereine de confiance réciproque.

- **La DRAC Hauts-de-France**

Les DRAC (Directions régionales de l'action culturelle) sont des services déconcentrés de l'État en région. Elles sont chargées d'un certain nombre de missions au rang desquelles figure le suivi des établissements d'enseignement artistique spécialisé en musique, en danse et en théâtre ; elles participent également au financement de ces établissements (CRR, CRD, CRC, CEFEDEM et CFMI).
Ce sont également les DRAC qui attribuent des bourses d'études aux élèves des cycles d'enseignement professionnel initial des CRR et CRD, sur proposition des directeurs de ces établissements.

La DRAC Hauts-de-France a instauré un collectif de directeurs des conservatoires classés par l'état qui a notamment établi les règles de délivrance du DEM (Diplôme d'études musicales, qui sanctionne la fin du cycle spécialisé). Les élèves ont donc la possibilité d'entrer en cycle spécialisé (sur concours) et de passer le DEM Hauts-de-France, ce qui leur permet, en cas de succès, de détenir un diplôme pré-professionnel unanimement reconnu et valide sur l'ensemble de la région.

- **Le Conseil Départemental de l'Aisne**

Le conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon inscrit son action dans un schéma départemental défini par le Conseil Départemental de l'Aisne.
Cette inscription détermine en grande partie son fonctionnement interne. Ce schéma regroupe actuellement 24 écoles et conservatoires dont deux CRI et un CRD.
Certaines écoles associatives y adhèrent aussi. Construit au départ autour des évaluations communes, il a intégré progressivement la formation des enseignants, l'aide financière directe aux structures ainsi que des postes d'accompagnateurs et de professeurs.
L'écriture de chartes départementales a permis une homogénéisation des cursus.
Une charte départementale des évaluations régit à la fois les évaluations instrumentales de formation musicale et de danse classique. Ces chartes sont régulièrement mises à jour afin de suivre au mieux la réalité pédagogique et artistique des structures d'enseignement.
Des réunions régulières des directeurs ou coordinateurs d'établissements encadrent ce schéma, le font vivre, le suivi administratif étant assuré par l'association ADAMA, qui représente en quelque sorte le bras séculier du Conseil Général de l'Aisne en matière de développement culturel.
Ce schéma développe depuis une dizaine d'années un axe qui met en place des stages de pratiques musicales : orchestre à vent, orchestre symphonique, ensembles baroques, musique de chambre.
Les personnalités de F.X. ROTH et Fabio BONNIZONI sont associées à ces formations maintenant prestigieuses dont profitent tous les élèves, jeunes ou adultes qui le souhaitent. Les récents concerts des ensembles générés par ces formations ont prouvé l'extrême pertinence de ces dispositifs qui mettent en contact des professionnels avec des amateurs, surtout quand ils sont élèves du conservatoire.
Notre établissement fournit à tous ces ensembles et formations un grand nombre d'élèves, ainsi que des professeurs intervenants recrutés pour leurs compétences musicales et pédagogiques.
L'effet induit de ce dispositif départemental démontre que le développement des pratiques collectives au sein du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon reste et doit rester le socle du projet d'établissement.
On y constate ainsi une véritable appétence et une grande assiduité aux orchestres et aux ateliers internes. La troisième unité de valeur dite de « pratique collective » des BEM et CEM est d'ailleurs attribuée aux élèves dont le parcours dans ces pratiques a été reconnu et validé par l'ensemble des directeurs faisant partie du schéma départemental.

Les grandes lignes de ce schéma validé en 2007 portent sur six points auxquels notre conservatoire souscrit :

a) Organisation territoriale et structuration administrative
b) Articulation de l'enseignement spécialisé avec le secteur scolaire
c) Progression qualitative
d) Élargissement de l'offre pédagogique
e) Convergences avec les pratiques amateurs
f) Connexion avec les actions artistiques de diffusion

Le conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon adhère pleinement à ce schéma et accueille fréquemment les réunions d'organisation et de réflexion. Cette dynamique départementale permet au conservatoire de s'inscrire plus largement dans un cadre régionnal.

- **Les associations**

La vie culturelle s'exprime aussi au travers d'échanges avec des associations avec lesquelles la collectivité entretient des relations d'aide et de complémentarité.
Ces associations ont signé des conventions établissant des règles d'échanges artistiques et pédagogiques, en relation directe avec le conservatoire.

1. L'association des parents d'élèves du Conservatoire (APE)
2. Les cuivres naturels du Laonnois (batterie fanfare et école de cuivres naturels)
3. L'ADAMA (pour le schéma départemental et le festival de Laon)
4. Le Laon Jazzy Big Band (encadré par un professionnel, professeur au conservatoire)
5. Le Brass Band du Laonnois (encadré par un professionnel, professeur au conservatoire)
6. L'association « Hautb'aisne » (encadré par un professionnel, professeur au conservatoire)
7. L'association « Jazz'titudes » (et son festival annuel)
8. « Les Voix de Laon » (encadré par un professionnel, professeur au Conservatoire)
9. L'ensemble « Axonance »
10. L'association APPEL IUTA (organisation de conférences)
11. Le Zoom Laonnois (association de photographes amateurs)
12. L'association « Les langues de bois »
13. L'association « Flûtes en l'Aisne » (encadré par un professionnel, professeur au conservatoire)

- **Les services culturels**

Les services relevant du champ de compétences de la Communauté d'Agglomération (Office du Tourisme, Musée, Conservatoire) ont été regroupés sous la responsabilité du Vice-président en charge du tourisme et des équipements culturels pour développer les actions communes et la transversalité des projets.
Ceux-ci sont présentés par les chefs de service et examinés par les élus membres de la « commission du tourisme et des équipements culturels » avant de faire l'objet d'une décision du conseil communautaire.

4) Le public du conservatoire et son évolution récente

Le conservatoire de Musique de Danse et de Théâtre du Pays de Laon est un établissement public d'enseignement artistique ayant pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

Les enfants de grande section maternelle sont accueillis à l'âge de 5 ans dans le cadre du jardin musical pour 2 ans (rythmes et chansons, éveil corporel et découverte instrumentale).

Les enfants de CP sont accueillis en classe d'éveil musical pour 1 an (formation musicale, chant-choral et découverte instrumentale).

A partir du CE1, les enfants peuvent accéder au cursus traditionnel (formation musicale, pratique instrumentale et pratique collective) et/ou au cursus des classes à horaires aménagés musique à l'école Louise Macault (Formation Musicale, pratique instrumentale collective, chant choral).

Les adultes sont accueillis au conservatoire dans la limite des places disponibles.

Concernant la danse classique, les élèves peuvent intégrer le cursus à partir de l'âge de 6 ans dans le cadre d'une initiation.
Le cursus complet est proposé aux élèves âgés de 8 ans et plus. Un cours d'adultes non débutants est aussi ouvert aux auditeurs libres en fonction des effectifs.

La classe de danse contemporaine accueille les élèves dès l'âge de 5 ans, ainsi que les adolescents et les adultes.

La pratique du théâtre est accessible par le biais des classes à horaires aménagés (école élémentaire Anatole France et collège Jean Mermoz).
Un atelier théâtre ouvert aux adultes et adolescents est également mis en place au sein du conservatoire.

Les 671 élèves inscrits en 2021 sont issus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon à 90 %. Les élèves de moins de 18 ans représentent 80 % de l'effectif global.
La répartition entre filles et garçons est de 2 tiers/1 tiers.

Au sein de l'effectif global (672 élèves inscrits en 2021):

- 394 élèves sont inscrits dans une discipline instrumentale

- 146 élèves sont inscrits dans une discipline chorégraphique

- 402 élèves pratiquent la formation musicale

- 81 élèves sont inscrits en théâtre (classes à horaires aménagés + atelier)

- 187 élèves sont inscrits dans une pratique collective vocale

- 466 élèves sont inscrits dans une pratique collective instrumentale

Plusieurs élèves sont inscrits dans 2 voire 3 disciplines artistiques au sein de l'établissement.

Répartition des inscriptions en Musique, Danse et Théâtre au cours des trois dernières années scolaires

		Musique		Danse		Théâtre	
Années scolaires	Effectif total	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2018/2019	696	582	84%	172	25%	37	5%
2019/2020	725	583	80%	169	23%	68	9%
2020/2021	672	538	80%	144	21%	77	11%

2018/2019

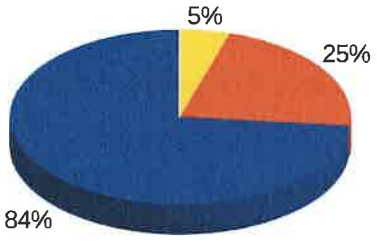

2019/2020

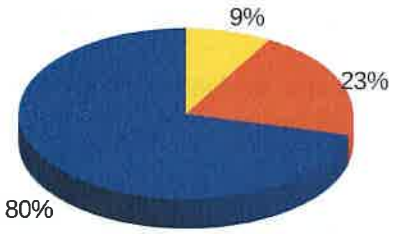

Musique
Danse
Théâtre

2020/2021

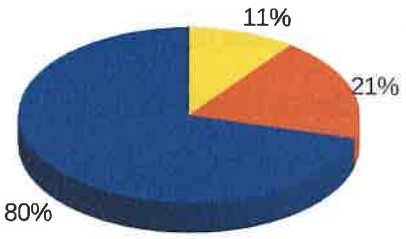

A côté du théâtre qui se développe selon une montée en puissance programmée des heures d'enseignement (mise en place du dispositif des Classes à Horaires Aménagés), la musique et la danse connaissent une relative stabilité ces trois dernières années.
Ceci s'explique par une pérennisation des heures d'enseignement attribuées à une équipe pédagogique bien installée dans l'établissement.

Effectifs de l'année scolaire 2020-2021 au 18/11/2020

Effectif total	677 élèves			
Répartition H/F Garçons / Filles	Sexe féminin 430 (63%)		Sexe masculin 247 (37%)	
Répartition géographique	Communauté d'Agglomération 605 (89%)		Hors Communauté 72 (11%)	
Répartition Age	- 18 ans 538 (80%)		+ 18 ans 139 (20%)	
Instruments Cours individuels ou pédagogie de groupe	398 élèves			
	Cordes 114 (29%)	Vents 150 (38%)	Polyphoniques 121 (30%)	Voix 13 (3%)
	Violon : 41 Alto : 22 Violoncelle : 44 Contrebasse : 7	Flûte trav. : 24 Hautbois : 18 Clarinette : 26 Basson : 6 Flûte à bec : 3 Saxophone : 29 Trompette : 18 Cor : 5 Trombone : 16 Tuba : 5	Guitare : 26 Harpe : 13 Orgue : 11 Percussions : 18 Piano : 53	Chant : 13
Département Danse	145 élèves			
	Danse classique 78 (52%)		Danse contemporaine 70 (48%)	
Département Formation Musicale	406 élèves			
	Cycle initiation	Cycle I	Cycle II	Cycle III
	49 (12%)	222 (54%)	127 (32%)	8 (2%)

Département Théâtre	77 élèves				
	Collège Mermoz			École primaire Anatole France	Conservatoire
	6ème	5ème	4ème		
	17	19	16	10	15

Classes à horaires aménagés musicales	180 élèves							
	CHAM Primaire 74				CHAM Collège 106			
	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème	4ème	3ème
	19	22	20	13	24	31	31	20
Pratiques collectives	Vocales 197				Instrumentales 468			

Nouveaux élèves : 123	Zone géographique	CAPL : 117 (93%)	Hors CAPL : 9 (7%)
	Sexe	Féminin : 79 (63%)	Masculin : 47 (37%)
	Age	- 18 ans : 108 (85%)	+ 18 ans : 18 (15%)
Élèves non réinscrits : 176	Zone géographique	CAPL : 156 (90%)	Hors CAPL : 18 (10%)
	Sexe	Féminin : 97 (56%)	Masculin : 77 (44%)
	Age	- 18 ans : 128 (73%)	+ 18 ans : 46 (27%)

Tarifs applicables du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

	Communauté d'Agglomération du Pays de Laon			Hors Communauté d'Agglomération du Pays de Laon		
	Jeunes	Adultes	Hors Cursus	Jeunes	Adultes	Hors Cursus
Jardin Musical (niveau 1)	111,20€			300,10€		
Jardin Musical (niveau 2)	161,40€			436,10€		
Éveil	161,40€			436,10€		
Atelier découverte	118,70€			320,50€		
Formation Musicale	121,30€	218,00€	259,40€	326,90€	589,10€	699,50€
Formation instrumentale ou vocale	161,40€	277,50€	346,70€	436,10€	748,70€	936,00€
Formation supplémentaire (instruments ou voix)	224,30€	404,30€	480,20€	606,00€	991,00€	1200,00€
Ateliers de pratique collective	118,70€	118,70€		189,70€	189,70€	
Danse classique	228,20€	273,90€	273,90€	615,30€	769,10€	769,10€
Danse contemporaine	159,10€	273,40€		429,70€	737,60€	
Théâtre	203,20€	243,80€		447,00€	536,40€	
Parcours personnalisé	309,40€	346,70€		848,90€	936,00€	
Forfait FM+Instrument +Danse classique (sauf CHAM primaires)	448,90€	675,10€		1211,00€	1400,00€	
Forfait FM+Instrument +Danse contemporaine (sauf CHAM primaires)	387,70€	674,60€		1046,60€	1400,00€	

Location d'instrument	95,90€	226,10€

Frais de gestion (sauf CHAM Primaires et CHAT Collège)	35,10€ par famille

5) Les moyens mis en œuvre en 2021

■ Le personnel du conservatoire

1) Le personnel administratif et technique

Le fonctionnement du conservatoire s'appuie sur une administration et une logistique importante. L'équipe administrative et l'équipe technique accompagnent les enseignants dans plusieurs domaines :

- La concertation et la communication avec la collectivité et l'Éducation Nationale (suivi des Classes à Horaires Aménagés Musique et Théâtre)
- La planification et le suivi des cours dispensés par les professeurs durant l'année scolaire
- La communication avec le public du conservatoire
- La facturation des droits de cours et de location d'instruments
- L'enregistrement et la gestion des absences
- L'envoi et le suivi des bulletins d'évaluation
- Les commandes de matériel (fonctionnement et investissement)
- La gestion de la billetterie
- La duplication des programmes de concerts et d'auditions

Avec le soutien de l'agent technique en charge de l'entretien des locaux, le régisseur organise en fonction des demandes des enseignants et des associations partenaires :

- Les réservations et l'aménagement des salles
- Le transport de matériel et d'instruments
- L'affichage dans les différents lieux de la collectivité

Au sein de cette équipe, la responsable administrative est chargée d'assurer le lien entre l'équipe administrative et le directeur. Elle assure le suivi du temps de travail, et les missions de secrétariat de direction. Elle est référente du logiciel informatique de gestion de l'établissement et assure la liaison avec les différents services communautaires afin de préparer les échéances budgétaires et la transmission des informations relatives aux ressources humaines.

Le personnel administratif et technique du conservatoire

Directeur	35H00 grade de PEA	Direction administrative et pédagogique de l'établissement
Responsable administrative	35H00	Secrétariat de direction
Secrétaire aux études	35H00	Assure le suivi administratif de l'enseignement
Régisseur	35H00	Régie interne et externe Gestion du parc instrumental et du matériel
Agent d'accueil	35H00	Standard téléphonique et accueil. Suivi des absences des élèves
Agent d'entretien	35H00	Entretien des locaux et assistant du régisseur

2) L'équipe pédagogique

En 2020-2021, la composition du corps enseignant s'établit comme suit :

Département cordes :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Violon	2 dont 1 PEA	16 + 12H30 = 28H30
Alto	1	15H30
Violoncelle	2 dont 1 PEA	16 + 14 = 30H00
Contrebasse	1	4H00
Total	**6**	**78H00**

Département Vents :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Flûte traversière	1	15H00
Hautbois	1 PEA	12H00
Clarinette	1 PEA	16H00
Basson et Flûte à bec	1	15H00
Saxophone	1	20H00
Trompette	1	13H00
Cor	1 PEA	5H00
Trombone	2 PEA	12H00
Tuba	1	7H00
Total	**10**	**115H00**

Département Polyphoniques :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Guitare classique	1	15H00
Harpe	1	8H00
Orgue	1	4H30
Percussions classiques	1	20H00
Percussions traditionnelles	1	8H00
Piano	2	15H00 + 20H00 = 35H00
Total	**7**	**90H30**

Département Formation Musicale, Chant et Chant Choral:

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Formation Musicale	3 dont 1 PEA	16 + 20 + 20 = 56H00
Total	**3**	**56H00**

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Chant et Technique vocale	1	9H00
Chant-Choral	1 PEA	16H00
Total	**2**	**25H00**

Département Pratiques collectives :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Musique de chambre	1 (déjà comptabilisé)	7H30
Orchestre à vent junior	2 (déjà comptabilisés)	
Orchestres à vent élémentaire et supérieur Orchestres à cordes junior, élémentaire et supérieur	1	9H00
Musique ancienne	2 (déjà comptabilisés)	2 + 3 = 5H00
Total	**1 (6)**	**21H30**

Danse :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Danse classique	1	20H00
Danse contemporaine	1	10H00
Total	**2**	**30H00**

Autre :

Discipline	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures par semaine
Accompagnement au piano	1	20H00
Animation-communication	1 (déjà comptabilisé)	5H00
Musiques actuelles	1 PEA	Déjà comptabilisé (directeur)
Théâtre	1	10H30
Total	**3 (4)**	**35H30**

TOTAL	**34 Enseignants dont 10 PEA**	**451H30** **(à noter qu'1h de violon n'est actuellement pas dispensée en raison d'une demande de disponibilité**

■ Les locaux

Ils se répartissent sur 3 niveaux et comportent 39 salles distribuées de la façon suivante :

	Salles de cours instrumentaux	Salles de pratiques collectives	Salles de Formation Musicale	Salles de Danse	Bureaux	Autres
Etage	8		2		1	
RDC	5	1	1		4	1 Hall 1 Office 1 Salle des professeurs 1 Salle de documentation 1 Auditorium
Sous-sol	9	1		2		
Total	22	2	3	2	5	5

L'auditorium possède 255 places assises et permet l'accès aux personnes en situation de handicap. La scène possède deux loges utilisées pour le rangement du matériel et un accès par escalier aux studios de danse. L'auditorium est équipé d'une régie, de deux pianos à queue (Steinway et Yamaha) et d'un orgue Westenfelder. L'acoustique de la salle peut être modifiée en agissant sur les panneaux mobiles situés sur les murs.
Le hall d'accueil situé au centre du bâtiment est accessible par l'entrée principale.
Il abrite le bureau où exerce l'agent d'accueil, un écran d'information, des murs équipés de cimaises pour accueillir des expositions régulières, des panneaux fixes ou mobiles servant à l'affichage, une photocopieuse.
Tables et chaises permettent aux élèves et aux parents d'attendre en profitant des expositions en place ou bien en passant quelques instants dans l'espace bibliothèque où les attendent des ouvrages sur la musique et la danse. Ce hall distribue les différents accès:

- à l'auditorium
- aux toilettes
- aux studios de danse
- aux classes
- à un office réservé au personnel
- aux bureaux de l'administration

La **salle des professeurs** est équipée de chaises et tables, différents tableaux informatifs (syndicaux, administration, stages ….), évier, machine à café, documentation diverse.

La **salle de documentation** regroupe partitions, livres, disques, DVD à usage collectif. A signaler que les partitions sont en majorité stockées dans les classes des professeurs.

■ L'équipement

1) Le parc instrumental

Les instruments destinés a l'usage interne (parc instrumental fixe):
- Orgue WESTENFELDER (situé dans l'auditorium),
- Orgue Schumacher (situé dans une des salles du rez-de-chaussée)
- 14 pianos acoustiques dont 7 pianos à queue
- 7 claviers numériques,
- Un instrumentarium de percussion (classique et ethnique situé dans les trois classes du sous-sol),
- Un clavecin Neupert,
- Des harpes de concert.

Un « instrumentarium » de percussions appartenant à l'association des cuivres naturels est mis, par convention, à la disposition du Conservatoire et des associations partenaires.
Cet instrumentarium est entreposé dans l'auditorium. Des conventions particulières lient l'association propriétaire aux associations Laon Jazzy Big Band et Brass Band du Laonnois.
Cet instrumentarium peut être mis à disposition d'autres associations, mais à titre non gracieux.

Les instruments destinés à la location:
Tous les instruments de l'orchestre et les 3 harpes celtiques sont en état de fonctionner et sont révisés régulièrement. Ce parc est géré conjointement par chaque professeur et le régisseur.
La durée de location est fonction des disponibilités du parc. Le tarif est fixé par le conseil communautaire.
Les instruments destinés au prêt:
Instruments des familles de vents (clarinettes, flûtes, saxophones). Ces instruments particuliers (Ex : flûte basse, saxophone baryton ou basse, clarinette basse…) sont nécessaires à la réalisation de projets pédagogiques ou artistiques spécifiques. Leur coût prohibitif justifie un système de prêt ponctuel aux élèves.

2) Autre équipement

Chaque salle d'instrument dispose d'une ou deux armoires, de pupitres et de tables.
Les trois salles de Formation Musicale sont équipées chacune d'un TBI (tableau blanc interactif), d'un piano, de chaises et de tables. Chaque salle du Conservatoire dispose d'une chaîne Hi-Fi, d'un tableau d'affichage, d'une table/bureau. Les salles de pratique collective (Danse, Formation Musicale, Chorale) possèdent un téléphone d'urgence. Les bureaux de l'administration sont équipés de façon standard.

■ Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique statue sur le règlement des études, les cursus, les évaluations intra-cycle et de fin de cycle, la diffusion à caractère pédagogique, la cohérence et les liens à favoriser entre les classes et les différents départements. Il se réunit en principe deux fois par trimestre.

■ Le conseil d'établissement

En 2015, Monsieur l'Inspecteur à la Direction Générale de la Création Artistique avait demandé dans le cadre du projet d'établissement la création d'un Conseil d'Établissement.
Cette instance de concertation du conservatoire dont l'action s'inscrit en complément du conseil pédagogique délibère à titre consultatif chaque année. Le conseil d'établissement s'informe des procédures d'adoption et d'exécution du budget, et émet des avis et propositions sur les grandes orientations de l'établissement. Il réunit des représentants des élus, de la direction, du corps enseignant, des personnels administratifs et techniques de l'établissement, des élèves et des parents d'élèves. Il s'est réuni pour la première fois en février 2016.
Les questions purement pédagogiques sont exclues de son champ de compétences.

■ Le règlement intérieur

L'objet du règlement intérieur est de définir l'ensemble des dispositions destinées à harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à la vie de l'établissement (élèves, parents d'élèves, étudiants, personnels administratifs et techniques, enseignants, direction, partenaires privés ou institutionnels, tutelles et toute autre personne fréquentant l'établissement…).
Ce document, validé par la collectivité, délimite le cadre pédagogique, administratif, voire disciplinaire, dans lequel s'exercent les activités du conservatoire et s'accomplissent les missions.
Il décline particulièrement les droits et devoirs de chacun et énumère les règles de fonctionnement d'un équipement collectif de service public partagé par l'ensemble de ses usagers et agents.

■ Le règlement des études

Le règlement des études décline les modalités de fonctionnement et d'application des différents cursus, parcours et ateliers proposés par l'établissement.
Il précise les contenus et les modalités d'évaluation des cursus et des différents parcours.

III. ANALYSE DE LA SITUATION

1) Les atouts de l'établissement

■ L'enseignement artistique

➢ Un large choix de disciplines et d'ateliers de pratique collective

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon dispense l'enseignement de trois disciplines artistiques : la musique, la danse et le théâtre.

Concernant la danse, deux disciplines chorégraphiques sont proposées : la danse classique et la danse contemporaine. Ces deux esthétiques chorégraphiques cohabitent et se rencontrent au sein de l'établissement où évoluent en 2020-2021 145 élèves.

La spécialité musique propose l'enseignement de l'ensemble des instruments de l'orchestre symphonique. Les instruments plus confidentiels tels que le basson, le tuba, le cor, la contrebasse, sont présents dans nos locaux et s'intègrent au projet pédagogique en apportant leur concours à la constitution et à la vie des orchestres du conservatoire.
La harpe est également enseignée au C.R.I du pays de Laon. C'est la seule classe dans le département de l'Aisne.
L'orgue à tuyaux et le clavecin viennent compléter cette large palette d'instruments.

Le conservatoire a placé la pratique collective au centre de son dispositif d'enseignement et de diffusion. En mettant en place chaque année plusieurs dizaines d'ensembles et ateliers musicaux ou chorégraphiques, l'établissement est en mesure de proposer à chacun de ses élèves une pratique collective adaptée à son activité artistique et à son niveau. Même un instrument réputé soliste comme le piano peut être pratiqué à plusieurs au sein de l'atelier quatre mains-deux pianos ou dans le cadre des cours de musique de chambre.

Le théâtre est la discipline la plus récente puisque la mise en place des cours s'est faite durant l'année 2018-2019. La crise sanitaire traversée en 2020 et 2021 n'a pas permis à cette discipline de se développer pour l'instant mais le recrutement d'un(e) enseignant(e) pour l'année scolaire 2021-2022 associé à une montée en puissance des heures d'enseignement devrait permettre à cette spécialité de se développer dans l'établissement.

Sous l'impulsion de ses directeurs successifs, grâce à l'investissement de son équipe pédagogique et au soutien de la collectivité, le conservatoire a rapidement pu se prévaloir d'une haute qualité d'enseignement, jamais démentie depuis.
En témoignent les résultats flatteurs de ses élèves lors des évaluations départementales, la qualité de sa programmation, la proportion remarquable de musiciens issus de ses rangs lors des sessions des différents orchestres départementaux, et la solide renommée d'établissement d'excellence dont il bénéficie au-delà du territoire communautaire.

➢ **Des effectifs stables**

En 2020-2021, l'effectif global du conservatoire (toutes disciplines confondues) s'élevait à 670 élèves. Il est important de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur l'année 2020 et 2021 pour expliquer en partie la baisse d'effectif durant la dernière année scolaire.

Voici l'évolution des effectifs ces dernières années :

Années scolaires	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
Effectif	642	638	653	666	696	725	670
Effectif moyen de 2014 à 2021 : 670 élèves							

■ La diffusion

La grande diversité et le niveau des enseignements dispensés permettent à l'établissement de proposer une programmation riche et diversifiée, susceptible de toucher des publics de sensibilités variées tout en reposant sur des concepts pédagogiques multiples, aptes à renouveler auprès des élèves leurs champs d'intérêt artistique et esthétique. Au sein de la programmation cohabitent ainsi les musiques classique, ancienne, jazz, contemporaine, actuelles, traditionnelles, pour chœurs, pour orchestre, la danse classique, la danse contemporaine, etc., pour des publics aux profils socioculturels divers qui vont de la petite enfance (≪ Bébé bouquine ≫) jusqu'aux résidents des maisons de retraite. Chaque année, les spectacles et concerts s'insèrent dans la programmation du conservatoire qui s'étend au territoire de la Communauté d'Agglomération. La qualité des différentes prestations est à l'origine de la fidélisation du public. Il est important de noter que l'ensemble du public bénéficie d'une totale gratuité d'accès à l'ensemble des manifestations. Seules les Soirées du Conservatoire, organisées par l'Association des Parents d'Élèves, appliquent un tarif modique pour les adhérents et pour les non-adhérents.
Cette association apporte une contribution déterminante au fonctionnement de l'établissement, en intervenant notamment dans trois domaines :

- L'organisation des Soirées du Conservatoire (y compris la billetterie)
- Le financement (ou l'aide au financement) de projets : concerts, master classes, voyages scolaires, interventions de pédagogues ou d'artistes, etc.
- L'aide ponctuelle à l'organisation de spectacles ou projets du Conservatoire : billetterie, contrôle des entrées, surveillance des jeunes élèves ou des issues, etc .
- L'organisation d'une bourse aux livres et la commande à tarifs préférentiels de manuels de Formation Musicale.

Afin de diversifier les répertoires et les esthétiques, l'équipe pédagogique a toujours à cœur de croiser les spécialités, les disciplines et les pratiques. Cela favorise l'originalité dans le travail et contribue à renouveler l'intérêt des élèves et du public. Toutes ces actions de diffusion contribuent au rayonnement de l'établissement qui s'étend bien au-delà des limites du territoire, et permet au conservatoire de collaborer régulièrement avec des structures relevant d'un niveau de classement plus élevé. Lors des évaluations des classes de Formation Musicale ou instrumentale, les jurys invités soulignent régulièrement l'excellence de l 'enseignement dispensé. De même, à l'occasion des projets inter-classes ou des master classes, les intervenants extérieurs s'expriment fréquemment en termes élogieux sur le niveau et la motivation des élèves, et sur l'investissement des professeurs.

■ Les partenariats

➢ L'Education Nationale

Ce volet de l'action des conservatoires, sur lequel insiste particulièrement la Charte de l'enseignement artistique spécialisé fait l'objet d'une prise en compte essentielle et permanente de la part de l'établissement et de sa collectivité de tutelle. Un cursus CHAM (classes à horaires aménagés musicales) complet, du CE1 au CM2 pour les classes primaires, et de la 6ème à la 3ème pour le collège, fonctionne en effet depuis plus de quinze ans, associant harmonieusement enseignement général et enseignement artistique spécialisé pour le plus grand bénéfice des élèves (180 en 2020-2021) qui y sont inscrits chaque année. Ce dispositif, exigeant dans sa mise en place et son fonctionnement, mais dont les retombées sont particulièrement précieuses au plan éducatif comme au plan artistique, témoigne de l'investissement culturel remarquable de la collectivité et du soutien sans faille qu'elle apporte à l'action de fond de son conservatoire. Cette opération de grande ampleur et conçue sur le long terme trouve son complément dans la conduite d'activités plus ponctuelles mais tout aussi nécessaires comme le dispositif « Portes et oreilles ouvertes ».
Depuis l'année scolaire 2018-2019, un cursus CHAT (classes à horaires aménagés théâtre) a été mis en place par la collectivité. Une montée en puissance des heures d'enseignement a été prévue pour élargir le dispositif du CE2 au CM2 à l'école élémentaire et de la 6ème à la 3ème au collège.
Ce dispositif récent doit prendre la place qu'il mérite au sein de l'établissement, par le biais des projets pédagogiques et artistiques, en favorisant la diffusion des élèves et le rayonnement du conservatoire.

➢ Le tissus associatif local

Les diverses conventions qui lient la collectivité et les associations partenaires de pratique amateur prévoient que :
- (Article 1) La communauté d'agglomération s'engage à mettre gracieusement à leur disposition une salle de pratique collective au conservatoire.
- (Article 2) L'association s'engage à réaliser un projet artistique et/ou pédagogique défini en concertation avec le directeur.
Ces dispositions traduisent la volonté partagée entre les partenaires de participer au rayonnement du territoire par la production de projets culturels originaux, susceptibles de drainer un intérêt et un taux de fréquentation accrus de la part de leurs publics respectifs. Peuvent ainsi en témoigner les concerts et spectacles organisés chaque année en partenariat avec le Laon Jazzy Big Band, le Brass Band du Laonnois, les Voix de Laon, Hautb'aisne, l'École de Cuivres Naturels, Jazz'titudes, permettant de partir à la découverte de formations et de répertoires inédits

■ Les moyens mis en œuvre

➢ Un personnel qualifié et des équipes structurées

L'équipe pédagogique du conservatoire du Pays de Laon s'est structurée depuis de nombreuses années dans le but de favoriser la concertation et l'élaboration de projets artistiques.
La qualité de l'enseignement artistique dispensé au sein de l'établissement est liée aux compétences, à la qualification et au dynamisme du corps enseignant.
La direction du conservatoire accorde une grande importance à la formation continue des membres de l'équipe ainsi qu'à leur statut d'enseignants-artistes qui leur permet de rester véritablement connecté au monde du spectacle vivant.
Ce dernier point nous permet de partager avec les élèves une expérience accrue du monde de la scène et maintenir la réflexion pédagogique en éveil constant.

L'équipe pédagogique est actuellement composée de 32 enseignants gérés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

21 titulaires (66%) :
4 Professeurs d'Enseignement Artistique hors classe
4 Professeurs d'Enseignement Artistique de classe normale
8 Assistants d'Enseignement Artistique principal 1ère classe
8 Assistants d'Enseignement Artistique principal 2ème classe

11 non-titulaires (34%) :
2 Assistants d'Enseignement Artistique principal 1ère classe
5 Assistants d'Enseignement Artistique principal 2ème classe
2 CDI d' Assistants d'Enseignement Artistique principal 1ère et 2ème classe
2 intervenants employés par une compagnie conventionnée avec la collectivités

Cette répartition est susceptible d'évoluer en fonction des succès aux concours de la fonction publique territoriale.
De son côté, la compétence du personnel administratif fait régulièrement l'objet d'éloges de la part des usagers du conservatoire ou des intervenants extérieurs qui en apprécient le sens de l'accueil et l'efficacité.

➢ Des locaux agréables, à taille humaine

Situés à l'écart de tout axe de circulation et, de ce fait, totalement sécurisés pour le public et le personnel, les locaux du conservatoire ont été inaugurés en octobre 2005 par MM. Jean-Claude CASADESUS, directeur de l'Orchestre National de Lille, et Antoine LEFEVRE, sénateur de l'Aisne, maire de Laon.
Quinze ans après leur inauguration et leur ouverture au public, les locaux présentent un état de conservation remarquable et une fonctionnalité préservée dans le domaine de l'enseignement comme dans celui de la diffusion, grâce au travail des services techniques de la collectivité.

A noter cependant que l'occupation des locaux frôle chaque semaine la saturation le mardi, le mercredi, le jeudi et le samedi.

- **Un équipement de qualité**

Situé à Laon, 5 rue William-Henry Waddington, près des locaux du Conseil Départemental et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, le C.R.I du Pays de Laon bénéficie de locaux adaptés et agréables.

Que ce soit par la reconduction des lignes budgétaires attribuées à son fonctionnement et à son investissement, la prise en charge de ses projets culturels, la prise en compte de ses besoins en personnel qualifié, ou la mise à disposition de locaux adaptés à l'enseignement ou à la diffusion, la collectivité apporte un soutien sans équivoque à son conservatoire, lui renouvelant ainsi sa confiance dans l'accomplissement des missions qu'elle lui a confiées, et dans la pérennisation de son action. L'équipement de l'établissement répond tout à fait à la majorité des attentes du personnel comme du public du conservatoire. Il dispose d'un mobilier et d'un parc instrumental de qualité, grâce au soutien constant de la communauté d'agglomération.
Il est à noter que le C.R.I du Pays de Laon dispose de plusieurs instruments remarquables, comme un orgue Westenfelder, un piano demi-queue Steinway, un clavecin de Frédéric Bertrand, d'une harpe de concert…
La collectivité a récemment investi dans du matériel de sonorisation destiné à la pratique des musiques actuelles, ainsi que dans un parc de microphones, un clavier numérique, des amplificateurs pour guitare et guitare basse et une batterie neuve complète.

2) Les améliorations à envisager

■ L'enseignement artistique

➢ **Améliorer l'accueil du public en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage**

L'équipe du conservatoire est très attentive à l'accueil des personnes en situation de handicap ou de grande difficulté d'apprentissage. Sur le plan technique, la collectivité a réalisé de nombreux travaux d'aménagement de l'établissement afin de faciliter son accès. Nos missions doivent être assurées pour l'ensemble du public souhaitant accéder à l'enseignement artistique. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons réaffirmer notre engagement et notre disponibilité auprès des usagers qui rencontrent des difficultés liées à cette situation.
Nous détaillerons dans « les perspectives » les mesures à prendre pour améliorer et organiser au mieux l'accueil des personnes en situation de handicap ou de grande difficulté d'apprentissage.

➢ **Un département de Musiques actuelles amplifiées et Jazz à créer**

Les musiques actuelles amplifiées et le jazz sont abordés au C.R.I du pays de Laon par le biais de projets pédagogiques et artistiques. Un atelier de musiques actuelles est d'ailleurs organisé chaque semaine pendant 1h. Ce cours n'est plus comptabilisé dans l'enveloppe horaire pédagogique depuis l'année scolaire 2020-2021 car il est dispensé par le directeur du conservatoire sur son temps de travail administratif. Si les compétences de certains enseignants associées à une volonté de diversifier les esthétiques musicales ont permis de mettre en place différentes actions pédagogiques, il apparaît que le conservatoire n'est pas en mesure actuellement d'apporter une réponse à une demande croissante du public. Il semble donc nécessaire pour un établissement comme le C.R.I du pays de Laon de dispenser l'enseignement de spécialités dites « actuelles » comme la guitare électrique, la guitare basse, la batterie et les musiques assistées par ordinateur pour former des élèves grâce à du personnel compétent et qualifié. Compte tenu du classement de l'établissement, de la demande du public et au regard de ce qui est proposé dans des conservatoires voisins comme la CMD de Soissons, le projet d'établissement 2021-2026 détaillera dans le chapitres des « perspectives » les moyens nécessaires à la mise en place d'un département de musiques actuelles amplifiées, en considérant les compétences déjà présentes au sein du corps enseignant.

➢ **Une pratique de la musique ancienne à structurer**

Avec l'atelier de musique ancienne et l'ensemble de violoncelles baroques, le conservatoire dispose de deux atouts maîtres sur lesquels édifier les bases d'un département de musique ancienne. L'équipe pédagogique compte désormais dans ses rangs des enseignants qui disposent de compétences affirmées dans ce domaine (le professeur d'orgue et de clavecin, la professeure de violoncelle, le professeur de cor et celui de flûte à bec). Les nombreux projets réalisés ces dernières années et la concertation pédagogique initiée au sein de ce groupe d'enseignants témoignent d'une dynamique forte en cohérence avec le territoire communautaire.

➢ **Augmenter la visibilité et le rayonnement du théâtre**

Cette discipline doit s'inscrire dans un projet pédagogique collectif pour rayonner. Des collaborations sont à initier pour favoriser la visibilité du théâtre à l'intérieur et à l'extérieur du conservatoire. D'autre part, l'atelier du conservatoire regroupe actuellement des élèves de tous âges. Ce point devra être repensé pour élargir l'offre culturelle de l'établissement.

- **Précarité de certaines classes instrumentales**

Si de nombreuses opérations de communication et de sensibilisation sont menées au conservatoire, certaines classes telles que le basson, le cor, le tuba ne bénéficient pas toujours d'une fréquentation susceptible d'assurer la pérennité de leur enseignement. Ces disciplines sont par ailleurs essentielles à l'équilibre des orchestres. Cela limite donc le volume horaire qui leur est dédié, et amène naturellement les professeurs concernés à proposer leurs services à plusieurs employeurs, réduisant ainsi leur disponibilité. Même en cas d'afflux de nouvelles inscriptions, ces classes ne peuvent voir pour autant leurs capacités d'accueil redimensionnées et leur développement s'en trouve ainsi compromis.

- **Développer la pratique de l'orchestre et l'homogénéité des ensembles**

Le développement des orchestres est un objectif majeur de ce projet d'établissement car ces formations instrumentales représentent le terrain d'expression des musiciens amateurs qui s'y retrouvent autour des valeurs d'écoute et de partage.
Nous constatons un phénomène d'érosion des effectifs (notamment en 2 ème et 3 ème cycle) qui limite la perspective de projets d'envergure. Les raisons sont multiples et doivent faire l'objet d'une réflexion profonde que nous entamerons dans le chapitre IV des « perspectives ».

■ La diffusion

La saison culturelle du conservatoire est traditionnellement riche et variée. Les élèves se produisent dans l'auditorium, à la Maison des Arts et Loisirs, à la cathédrale, à la médiathèque Georges Brassens, dans des maisons de retraite, dans certaines églises et salles des communes de la collectivité.
La promotion du spectacle vivant dans les 3 disciplines artistiques doit être un de nos objectifs.
Sur le plan musical, les pratiques collectives doivent être le reflet de l'activité et du niveau de notre établissement. Qu'il s'agisse des ensembles de musique de chambre, de musique ancienne, de musiques actuelles ou des 6 orchestres, le conservatoire doit aller vers un public nouveau pour que celui-ci soit en mesure de s'emparer de ce formidable outil d'éducation, de culture et d'expression.
Il en va de même pour les ateliers chorégraphiques classiques ou contemporains.
Le théâtre doit absolument être mis en avant et participer au rayonnement de l'établissement.
Pour ce faire, il faudra repenser l'utilisation des locaux pour augmenter les créneaux d'enseignements dans l'auditorium. De manière générale, nous devons être attentif aux choix des lieux de diffusion, pour toujours placer les élèves dans de bonnes conditions de représentation et d'écoute. La scénographie doit faire l'objet d'un intérêt particulier pour valoriser au mieux le travail des élèves et de leurs enseignants. Des moyens supplémentaires en matière de multimédia nous permettront également de communiquer davantage, par le biais de canaux de diffusion numériques pour promouvoir notre action auprès d'un plus large public.

- Le spectacle des CHAM Collège

En matière de diffusion, le spectacle annuel des Classes à Horaires Aménagés Musique du collège est un rendez-vous important, très prisé des élèves et de leurs familles. Cet événement nécessite une grande coordination des équipes pédagogiques pour déterminer une thématique et le contenu artistique et assurer l'organisation et la mise en scène du spectacle. A ce jour, l'enseignante référente du dispositif assume cette lourde tâche en plus du suivi des élèves (conseils de classes) et de la communication avec le reste des enseignants.

■ Le personnel

➢ Insuffisance du volume horaire consacré à l'animation et à la communication

C'est actuellement le professeur de flûte traversière qui assure cette mission d'animation et de communication du conservatoire, sur la base d'un volume horaire de 5h00 hebdomadaires.
Il apparaît que cet horaire ne correspond pas au temps de travail imparti et qu'il n'est pas envisageable de mener à bien cette mission sans excéder régulièrement les 5h00 prévues. Il est aussi important de noter que, sur son volet animation, ce poste ne peut être confié qu'à une personne formée à la musique. Le professeur actuellement chargé de cette mission fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire 2021-2022 (au terme de la première des 5 années scolaires de ce projet d'établissement). Il sera donc impératif de le remplacer pour que cette mission puisse être assurée durant les 4 années suivantes.

➢ Le poste de régisseur et le développement de la diffusion au conservatoire

Chaque année, des dizaines de manifestations publiques constituent l'aboutissement du travail pédagogique mené tout au long de l'année par l'établissement. Leur organisation nécessite la présence et l'intervention de personnel habilité et compétent pour s'occuper de l'installation du matériel de diffusion, son, lumière, instruments, chaises, pupitres et réglages techniques divers.
A l'heure actuelle, et même s'il peut bénéficier de l'aide d'un collègue diligenté par la communauté d'agglomération, voire de celle des enseignants présents, un seul agent intervient de façon permanente sur les différents lieux de diffusion. De plus, l'organisation des ateliers de pratiques collectives au sein du conservatoire nécessite des mises en place qui ne peuvent s'effectuer généralement que la veille pour le lendemain. L'ensemble de ces missions représente une charge de travail souvent trop importante pour une seule personne. Au vu de ce qui a été exposé plus haut concernant l'agent chargé de l'animation et de la communication, il serait intéressant de repenser une partie de ces missions pour les confier à un agent musicien, capable de maîtriser les outils informatiques relatifs aux missions de communication, ainsi que les outils techniques tels que le matériel de sonorisation, d'enregistrement audio-vidéo et d'éclairage.
Le développement des musiques actuelles et du théâtre au sein de l'établissement viendrait légitimer cette fonction qui pourrait représenter un nouveau poste au conservatoire.

➢ Précarité de certains postes d'enseignants

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a apporté son soutien à plusieurs professeurs du conservatoire concernant leur évolution de carrière.
Ainsi, 4 enseignants lauréats de l'examen professionnel et du concours de PEA (enseignants de catégorie A) ont eu le privilège de bénéficier de cet accompagnement. Ce point est à souligner, car il témoigne de la qualité de l'enseignement dispensé au C.R.I du Pays de Laon.
Toutefois, certains postes restent fragiles (contrebasse, tuba, cor) et ne permettent pas d'envisager actuellement la pérennisation de ces enseignements, pourtant déterminants dans la composition et l'homogénéité sonore de nombreux ensembles et orchestres.

➢ Un conseil pédagogique à élargir

Pour que le conseil pédagogique soit le reflet de toutes les disciplines enseignées au sein de l'établissement, il serait important d'y intégrer un coordinateur supplémentaire représentant les professeurs de danse, chant, théâtre et musiques actuelles.

■ L' équipement et les locaux

➢ Équipement à compléter ou à renouveler

L'équipement du conservatoire est relativement complet et de bonne qualité. Néanmoins, il sera nécessaire à l'avenir de penser à combiner en terme d'investissement le matériel ainsi que ses moyens de protection ou de transport, pour ralentir considérablement l'usure du matériel et son remplacement éventuel. Un examen du parc instrumental durant l'année 2021 fait apparaître des besoins dans certaines classes. Ainsi, nous pouvons programmer les investissements exceptionnels suivants :

- 2022 : Harpe à pédales Égérie (marque Camac), amplificateurs 14 000 €
- 2023 : Clarinette basse, synthétiseur et batterie 12 000 €

D'autre part, quelques points dans l'établissement sont à améliorer :

- Fenêtres du bâtiment à remplacer pour améliorer l'isolation
- Fermetures des portes des issues de secours de l'étage à changer
- Quelques fauteuils de l'auditorium qui ne peuvent être escamotés
- Fonctionnalité de l'espace de rangement de l'auditorium

➢ Une saturation des locaux qui nécessite une réorganisation des emplois du temps

Le développement de l'offre pédagogique concernant notamment les ateliers de pratique collective et le théâtre provoque régulièrement une saturation des locaux ainsi que des difficultés liées à la logistique pour le régisseur de l'établissement. Il sera utile d'envisager une réorganisation des emplois du temps de l'équipe pédagogique, administrative et technique afin de proposer un accueil du public le lundi. Jusqu'à présent, le planning de l'équipe administrative ne permet pas de dispenser des cours le lundi en fin de journée et en soirée.

➢ Salles de pratique collective supplémentaire

Dans un contexte budgétaire favorable, l'éventualité de disposer d'une grande salle supplémentaire répondrait à l'accroissement de l'activité du conservatoire depuis 2005 (année de l'inauguration de l'établissement). Le développement des pratiques collectives, essentiel dans le projet d'un établissement d'enseignement artistique comme le C.R.I du Pays de Laon doit s'opérer en prenant en considération les différentes esthétiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. La mise en place des cours de théâtre et la richesse des activités proposées dans les deux autres disciplines du conservatoire font apparaître un réel besoin en terme de locaux.

➢ L'informatique et le multimédia

Si le conservatoire dispose de postes informatiques en réseau, certaines tâches relatives à l'enseignement et à la diffusion artistique nécessitent l'acquisition d'ordinateurs portables suffisamment puissants pour exploiter des logiciels de traitement du son et de l'image. Outre la possibilité d'aborder avec les élèves de nouveaux champs concernant la diffusion artistique, un équipement informatique mobile ainsi qu'un caméscope de bonne qualité pourraient faciliter l'enregistrement des différents projets sur l'ensemble du territoire.
Il est à noter que le conservatoire ne dispose pas de studio d'enregistrement pour le moment.

IV. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2021-2026

Nous aborderons dans cette partie du projet d'établissement les perspectives d'évolution du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon pour les cinq prochaines années.

1) L'enseignement artistique

■ Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage

➢ La position de l'État en matière de handicap

Les dernières décennies sont marquées par une mobilisation internationale pour systématiser les conditions de participation sociale et citoyenne de tous, parmi lesquels les personnes porteuses de handicap.
Les déclarations et conventions de l'Organisation des Nations Unies pour la reconnaissance des droits des personnes porteuses de handicap, l'élaboration de plans d'action pluriannuels du Conseil de l'Europe et de cadres législatifs internationaux se succèdent et se complètent pour promouvoir l'accessibilité des services de droit commun, et notamment culturels, à tous les citoyens.

L'accès à la culture pour tous, inscrit dans plusieurs textes fondamentaux, constitue un objectif aux plans national et international. Il est reconnu comme vecteur essentiel d'épanouissement, de partage, de lutte contre l'isolement social.
L'accès à la culture contribue en premier lieu à la dynamique citoyenne d'inclusion et de cohésion sociale initiée par les États membres de l'ONU.

Inscrite dans le droit international depuis 1948, la notion de droits culturels émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'Unesco et les Nations unies :

« Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants.
L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

(Article 5 de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle.)

La réalisation des droits culturels permet à toute personne :

- de participer : agir librement, en choisissant son identité culturelle,
- d'accéder : connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information,
- de contribuer : participer à la création et l'expression.

L'accès de la personne en situation de handicap à l'offre culturelle constitue une obligation nationale.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes porteuses de handicap vise à organiser de manière systématique l'accès de ces personnes au droit commun pour permettre leur pleine participation à la vie sociale dans toutes ses dimensions.

Affirmant le principe d'« accès à tout pour tous », cette loi concerne tous les publics sans exception, quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, poly handicap, troubles invalidants de la santé).

Des préconisations et recommandations d'accessibilité, adaptées à chaque profil d'usager, sont définies pour soutenir le principe d'« accessibilité généralisée » :

- dispositions architecturales et techniques du cadre bâti,
- accompagnement humain,
- adaptation des supports d'information et de communication,
- aménagement des services et prestations.

Le terme « handicap » a longtemps été employé pour désigner l'état d'une personne atteinte d'une déficience motrice, mentale ou sensorielle.

La loi du 11 février 2005 puis la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) en 2006 définissent le terme, non plus sous l'angle d'une déficience personnelle mais dans sa dimension sociale : la situation de handicap naît de l'interaction entre les incapacités d'une personne et les barrières environnementales, qui fait obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Cette nouvelle définition du handicap est la traduction d'une évolution culturelle, conceptuelle et politique fondamentale dans le domaine du handicap :

Ce n'est plus désormais à la personne handicapée de s'adapter à la société mais c'est à la société d'adapter l'environnement pour permettre l'inclusion de toute personne, quelles que soient les particularités de ses besoins.
L'accessibilité de l'environnement constitue donc un enjeu majeur pour permettre aux personnes concernées de vivre comme tout un chacun, de circuler, d'agir et d'avoir une vie sociale à part entière malgré leurs déficiences. Selon le comité interministériel du handicap, l'accessibilité est « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et, d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité ».

Elle vise l'accès, sans aucune restriction, à tous lieux, services, produits et activités de la cité des personnes porteuses de handicap, dans des conditions d'autonomie et de sécurité maximales grâce à la mise en œuvre d'un environnement adapté.
Un lieu d'enseignement artistique est dit « accessible » au public handicapé lorsque celui-ci peut accéder comme les autres publics :

- aux différents espaces du bâtiment, depuis ses abords jusqu'aux salles d'activités et de diffusion artistique : cela suppose des aménagements particuliers et adaptés aux différents handicaps tout au long de la chaîne de déplacement,
- à l'information sur l'ensemble des activités du lieu : cela suppose une politique de communication adaptée,
- aux œuvres présentées et aux actions de médiation favorisant la compréhension de celles-ci : cela suppose une réflexion sur la programmation, la mise en place de régies de spectacles adaptées, des dispositifs techniques et de médiation humaine,
- aux pratiques et aux enseignements artistiques en tant qu'acteur.

L'accessibilité vise in fine la construction d'une société inclusive qui : *« permet à toute personne de partager un patrimoine commun et d'y déployer son potentiel à sa mesure. »*

(Charles Gardou, « Pour une société plus inclusive », 14/11/2019)

La DRAC Hauts-de-France a initié en 2020 le programme DYNAMIQUE RÉSEAUX pour l'action culturelle, qui se caractérise par une prise d'appui sur des structures culturelles pour conduire des démarches les amenant à avoir un rôle de ressources et d'accompagnement en faveur d'une politique portée par le Ministère de la Culture.

Le directeur du C.R.I du Pays de Laon participera dès le mois de mai 2021 au lancement du programme qui s'adresse au réseau des établissements classés des Hauts de France
Ce programme, piloté par le C.R.R de Lille a vocation à :

- Développer un accueil équilibré, positif et inclusif des personnes « en marge » et notamment des personnes en situation de handicap,
- Appuyer des expérimentations, soutenir la mise en place d'actions spécifiques
- Faire évoluer des pratiques pédagogiques vers la mise en adéquation des possibilités de l'usager et des ressources de son environnement d'accueil,
- Apporter des éléments de connaissance,
- Organiser des actions de formation pour les personnels des établissements d'enseignement artistique et plus largement des collectivités,
- Fédérer un collectif,
- Encourager la mise en place de chaînes d'actions et d'acteurs (faciliter les coopérations entre établissements du secteur médico-social et les établissements culturels et artistes notamment),
- Inciter à la nomination d'un référent dans chacune des structures,
- Renforcer les moyens alloués à l'accès à des publics dit « empêchés »,
- Améliorer l'information des dispositifs existants (réaliser une cartographie des initiatives)
- Faire émerger des convergences et produire des résidences, commandes d'œuvre en relation avec la thématique, etc.
- Éveiller davantage l'ensemble des élèves à la différence et au respect de l'autre.

➢ Les installations favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap au C.R.I du Pays de Laon

Le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre du Pays de Laon dispose de cinq places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.
Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant et disposent de portes à ouverture automatique.

L'accueil et l'administration du conservatoire se situent au rez-de-chaussée afin de faciliter les démarches du public.

Sur ce même niveau, les usagers peuvent accéder facilement :

- à des sanitaires adaptés,
- à la salle des professeurs,
- à la salle de documentation,
- à la salle de chant choral,
- à une salle de formation musicale,
- aux salles de piano, contrebasse, harpe, orgue,
- à l'auditorium de 255 places (dont 6 disponibles pour des personnes se déplaçant en fauteuil)

Concernant les autres disciplines instrumentales, l'organisation des salles est mise en place le cas échéant pour dispenser les cours au rez-de-chaussée. Les studios de danse se situent à un niveau inférieur.
Ils sont accessibles soit par un escalier, soit par une entrée située au même niveau que les salles de cours. Il n'y a pas de marches entre les studios de danse, les vestiaires et les sanitaires. L'accès au sous-sol de l'établissement est facilité par un ascenseur, afin d'accéder aux salles de percussions.

➢ Les dispositions à prendre au sein du C.R.I du Pays de Laon pour améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap

1) La formation professionnelle

Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré qui accompagne les collectivités territoriales et leurs agents dans leur mission de service public. Il conçoit et dispense la formation de tous les agents de la fonction publique territoriale. Les CDG quant à eux organisent les concours et les examens professionnels en lien avec le CNFPT.

Une partie de l'équipe pédagogique du conservatoire a suivi des formations professionnelles afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Un des objectifs de ce projet d'établissement est de veiller à la formation des enseignants concernant l'adaptation de l'enseignement artistique.

2) La nomination d'un «référent du parcours adapté»

Les lieux d'enseignement artistique qui témoignent aujourd'hui d'une dynamique forte en faveur de l'accueil de tous les publics s'appuient sur la nomination d'une personne référente.
Celle-ci peut être un personnel de l'équipe pédagogique ou de l'équipe administrative.

Sur la base de ses missions définies par le directeur d'établissement, le référent du parcours adapté constitue l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille, des professionnels des établissements partenaires et des membres de l'équipe pédagogique.
Il peut également assurer, au sein de son établissement, les actions de sensibilisation des personnels à l'accueil des personnes en situation de handicap ou de grande difficulté d'apprentissage.

Il conviendra de nommer cette personne pour la prochaine année scolaire 2021/2022 au sein du conservatoire.

A noter que le conservatoire pourrait accueillir en Octobre 2021 le comité de pilotage de l'Aisne chargé de l'organisation de la Journée Nationale des Dys dans le département. Ce serait l'occasion d'y associer l'équipe du conservatoire.

3) La création d'un « Parcours adapté » au conservatoire

Afin d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou présentant de grandes difficultés d'apprentissage, l'inscription ou la réinscription des élèves concernés fera l'objet d'une attention particulière.

Le référent du parcours adapté du conservatoire rencontrera l'élève et le cas échéant ses représentants légaux afin de définir le contenu de son cursus au sein de l'établissement, en étroite collaboration avec le directeur et le conseil pédagogique.

Pour définir et encadrer clairement ce parcours adapté, celui-ci fera l'objet d'un article dans le règlement des études de l'établissement à partir de Septembre 2021. Cet article spécifique permettra aux usagers concernés par une situation de grande difficulté d'apprentissage de poursuivre leur pratique artistique indépendamment du cursus traditionnel et de ses objectifs de fin de cycle.

■ Développer l'enseignement des musiques actuelles

➢ Promouvoir la diversité des esthétiques musicales

La mission de sensibilisation et de formation des établissements d'enseignement artistique auprès du public ne peut se concevoir sans articulation avec la vie artistique contemporaine.
Les établissements se doivent de dispenser des enseignements riches et diversifiés, proposant sur leur territoire l'ensemble des expressions artistiques d'aujourd'hui.
Une attention doit être accordée tant à la création contemporaine et aux cultures émergentes, qu'aux patrimoines artistiques, témoignant à la fois de l'histoire, de la vitalité et du renouvellement de chaque discipline.

➢ Structurer la pratique pour permettre l'accueil d'un public nouveau

Les établissements d'enseignement artistique sont des lieux de ressources pour les amateurs.
Ils doivent les informer, les aider à définir et éventuellement à assurer leur formation.
Pour ce faire, ils les accueillent dans leurs locaux et favorisent le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs.

La mise en place d'un atelier de Rythm and Blues il y a plus de 15 ans a permis la création d'un atelier de musiques actuelles pour accueillir les élèves 1h par semaine en cours collectif.
La collectivité a apporté son soutien depuis plusieurs années en investissant dans du matériel de qualité et en soutenant financièrement les projets initiés par des enseignants du conservatoire en 2017 et 2019.
Autour d'un répertoire moderne, l'atelier de musiques actuelles a été associé aux classes de cordes, à l'ensemble vocal du conservatoire ainsi qu'à des musiciens professionnels pour réaliser des concerts dans l'auditorium de l'établissement ainsi qu'à la M.A.L.
Ces manifestations ont reçu un accueil particulièrement chaleureux du public qui a manifesté à plusieurs reprises le souhait de voir se développer cette pratique musicale au sein du conservatoire.
Pour ce faire, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon doit tirer parti des ressources dont il dispose, à commencer par les compétences de son personnel en matière de musiques actuelles :

- Le professeur de tuba, également pianiste de jazz
- Le professeur de percussions traditionnelles afro-cubaines
- Le partenariat qui existe entre la collectivité et l'association des cuivres naturels du laonnois concernant l'enseignement de la batterie.

La collectivité a d'autre part investi ces dernières années dans un équipement de qualité :

- Système de sonorisation : table de mixage, enceintes amplifiées, microphones, câbles, enregistreur
- Batterie complète
- Claviers numériques (Nord piano et Yamaha P515)
- Amplificateurs et guitare basse
- Amplificateurs, guitares électriques et acoustiques

Le recrutement d'un enseignant apparaît nécessaire pour dispenser des cours de guitare électrique et acoustique au conservatoire.
Cette personne serait également en charge de l'accompagnement des élèves concernant leur initiation aux techniques d'amplification et d'enregistrement, ce qui favoriserait l'accueil d'un public nouveau au sein de l'établissement.

L'enseignement des percussions traditionnelles au conservatoire s'organise jusqu'à présent autour de différents ateliers de pratique collective. Le public concerné par cette pratique souhaiterait progresser dans l'apprentissage des instruments Afro-Cubains et bénéficier de cours individuels comme d'autres usagers du conservatoire. Ces élèves seraient en mesure d'intégrer également les ateliers de pratique collective.

Concernant l'enseignement de la batterie, un partenariat avec l'association « Les cuivres naturels du laonnois » et son professeur de batterie diplômé pourrait venir compléter l'offre pédagogique et ainsi assurer la cohérence des ateliers de pratique collective.

L'improvisation au clavier ainsi que la lecture de la notation harmonique utilisée dans les musiques actuelles et en jazz pourrait être une ouverture intéressante pour les pianistes du conservatoire. Un atelier d'1h30 existe déjà mais ne permet pas d'accueillir des musiciens amateurs extérieurs.

Le recrutement à venir concernant l'enseignement du saxophone pourra être l'occasion d'intégrer un(e) enseignant(e) compétent(e) dans le domaine des musiques actuelles et du jazz.

Enfin, il sera utile de structurer la pratique des musiques actuelles amplifiées et du jazz en créant un département spécifique au sein de l'établissement. Ainsi, sur des temps de concertation communs, les enseignants pourraient :

- mettre en place des projets artistiques,
- mettre du répertoire et des ressources pédagogiques en commun,
- organiser les ateliers de pratique collective,
- participer au rayonnement de l'établissement sur le territoire en travaillant de concert avec le responsable de l'animation culturelle.

Représenté au sein du conseil pédagogique de l'établissement, ce département dynamiserait la concertation et favoriserait la mise en place de projets transversaux, tout en développant l'accueil d'un nouveau public.
Celui-ci pourrait alors s'épanouir dans la pratique des musiques actuelles amplifiées et du Jazz au moyen d'un cours d'instrument et d'un atelier de pratique collective.
Si la lecture de la musique ne doit pas être une condition pour intégrer ce nouveau département au sein de l'établissement, les connaissances diverses des enseignants pourront apporter un soutien précieux au public souhaitant se familiariser avec les tablatures et la notation Jazz pour acquérir certaines compétence en matière d'arrangement musical de groupe. En ce sens, le C.R.I du Pays de Laon se positionnerait comme un acteur incontournable en matière de musiques actuelles en proposant un accompagnement artistique et technique au public du territoire. Dans cette optique, pour finaliser des projets de production et proposer aux élèves une initiation aux techniques numériques, il conviendra d'investir dans du matériel informatique (ordinateur fixe et portable, logiciel de montage audio et vidéo), en complément de l'équipement dont la collectivité s'est dotée ces dernières années.

Projet de département musiques actuelles amplifiées et jazz

Missions et temps pédagogique nécessaire (16 heures au total) selon l'ordre de priorité suivant:

- Professeur de guitare électrique et acoustique : **7h hebdomadaires**

  - Enseignement individuel et/ou collectif de la guitare électrique et/ou acoustique

  - Encadrement des ateliers de pratique collective

  - Initiation aux techniques d'amplification et d'enregistrement assistées par ordinateur

- Professeur de batterie : **3h hebdomadaires**

  - Enseignement de la batterie et encadrement des ateliers de pratique collective

  La batterie est un instrument central dans les formations de musiques actuelles amplifiées. Ce pilier de la section rythmique, issu de la famille des percussions, nécessite une véritable spécialisation et donc un enseignement adapté.

- Professeur de tuba et claviers : **3h hebdomadaires**

  - Enseignement de l'improvisation au clavier.

  Cette activité est déjà présente au sein de l'établissement mais son développement nécessite la création de 3h afin d'offrir une véritable ouverture musicale pour les élèves pianistes.

- Professeur de percussions traditionnelles afro-cubaines : **3h hebdomadaires**

  Certains élèves sont actuellement inscrits dans des ateliers de pratique collective. Des cours individuels de percussions afro-cubaines viendraient élargir notre offre pédagogique et participeraient aux développement des esthétiques musicales enseignées au conservatoire.

■ Structurer l'enseignement de la musique ancienne

La diversité des esthétiques est un élément important à prendre en compte dans la réflexion pédagogique de l'équipe du conservatoire.
Si notre établissement se dote d'un équipement adapté et d'un personnel compétant pour accueillir un public nouveau grâce au développement des musiques actuelles, il est important de promouvoir parallèlement l'enseignement de la musique ancienne au sein de la communauté d'agglomération.

Comme nous l'avons évoqué en page 3 de l'introduction, la ville de Laon a reçu le prestigieux label « Ville d'art et d'histoire » de la part du Ministère de la Culture et de la Communication.
Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon doit se nourrir de la richesse du patrimoine de la collectivité pour orienter une partie de son offre pédagogique et culturelle.

L'atelier de musique ancienne et l'ensemble de violoncelles baroques du conservatoire sont à l'initiative de multiples projets pédagogiques et artistiques depuis plusieurs années. La qualité des prestations et l'engouement du public à leur égard témoignent d'un intérêt prononcé pour cette esthétique musicale.
De plus, certains enseignants actuellement en poste au conservatoire possèdent des compétences en matière de musique ancienne. C'est le cas du professeur d'orgue et de clavecin, du professeur de basson et de flûte à bec, de la professeure de violoncelle, d'une professeure de violon et du professeur de cor.
Si la mise en place d'un « département de musique ancienne » paraît prématurée, il convient de s'appuyer sur les compétences de l'équipe pour renforcer l'offre d'enseignement et développer des projets pédagogiques très prisés du public local, au sein d'un « Cercle de la musique ancienne ».

Dans cette perspective, l'enseignement du clavecin doit être reconnu comme une pratique instrumentale à part entière en lui attribuant un temps pédagogique clairement identifié dans l'enveloppe globale des heures d'enseignement.
2 heures hebdomadaires seront nécessaires à la rentrée 2021-2022 pour installer et proposer cette pratique instrumentale aux usagers.
La flûte à bec, le violon et le violoncelle baroque doivent être également considérés comme les autres disciplines instrumentales enseignées au cœur d'un territoire chargé d'Histoire.

Afin d'augmenter la visibilité de ces pratiques instrumentales qui suscitent un intérêt grandissant chez les adultes comme chez les jeunes, il faudra les présenter lors des journées « choix d'instrument » et lors des journées « Portes ouvertes » du conservatoire qui se dérouleront durant le premier samedi du mois de septembre. A ce sujet, il sera impératif de communiquer auprès des habitants du territoire pour qu'ils s'emparent de ce bel outil culturel.

Chaque année, les enseignants pourront élaborer un projet commun favorisant la diversité des esthétiques, la transversalité des disciplines (musique-théâtre-danse) et permettant aux élèves de rencontrer des musiciens spécialisés dans le cadre de master-class ou de concerts.
La diffusion de ces projets pourra trouver tout son sens dans le cadre des Journées du Patrimoine, de la Fête de la Musique, ou par le biais d'auditions publiques pouvant devenir le support des évaluations futures. Ces actions, en connexion directe avec notre patrimoine, seront autant d'occasions de le mettre en valeur.

■ Le nouveau département « Arts de la scène »

➢ Travailler en équipe autour de la danse, du théâtre et de la musique

Dans une logique de structuration de nouveaux départements (Musiques actuelles, Musique ancienne), le projet d'établissement 2021-2026 est l'occasion d'apporter davantage de cohérence dans l'organisation et la coordination des disciplines.

Si le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays de Laon dispense actuellement l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, ces deux dernières disciplines ne bénéficient pas d'une coordination au sein d'un département.
Un des objectifs de ce nouveau projet d'établissement sera de rassembler ces disciplines dans un nouveau département nommé « Arts de la scène ».
Ce département engloberait la danse classique, la danse contemporaine, le théâtre et le chant pour favoriser les échanges, développer la concertation pédagogique et permettre la mise en place de projets artistiques transversaux.
La nomination d'un nouveau coordinateur serait alors nécessaire au sein du conseil pédagogique et supposerait d'attribuer une indemnité de suivi et d'orientation des élèves à cette personne du corps enseignant.

➢ Poser les bases d'un double cursus en danse classique et contemporaine

Certains élèves de 2 ème cycle classique ou contemporain sont volontaires pour suivre des cours dans l'autre discipline.

Poser les bases d'un double cursus aurait pour objectifs de :

- Compléter les acquis du premier cycle dans l'autre discipline chorégraphique afin de découvrir une technique différente (ouverture corporelle et culturelle) et ainsi améliorer sa pratique dans la discipline initiale.
- Former des élèves danseurs plus polyvalents, grâce aux points communs mais également aux différences entre les disciplines.
- Permettre aux quelques élèves concernés par les deux disciplines de ne pas doubler les frais d'inscription, sachant qu'il s'agit de cours collectifs (à l'image des musiciens fréquentant les orchestres ou ateliers de pratique collective).
- Inscrire les deux classes dans un processus de réflexion et d'échanges pédagogiques

Ce double cursus nécessiterait les moyens suivants :

- Création d'un cursus technique principale/technique complémentaire pour les élèves accédant au 2 ème cycle à partir de septembre 2021
- Emplois du temps classique/contemporain décalés pour une même classe d'âge pour permettre la double pratique.
- Accueil de 3, 4 ou 5 élèves « double cursus » dans les cours déjà existant de l'autre discipline, en fonction des effectifs. Le principe serait le volontariat avec liste d'attente chronologique si besoin.
- Pour les élèves classique principal/contemporain complémentaire : 2 cours de technique classique + 1 cours de contemporain.
- Pour les élèves contemporain principal/classique complémentaire : 1 cours contemporain + 1 cours classique.
- Évaluation par compétences. Un bulletin contemporain et un bulletin classique 2 fois par an.

➢ Favoriser la pratique de la danse contemporaine en réharmonisant la grille tarifaire

Afin de favoriser l'accès du public adulte et dans un souci de cohérence entre les différentes spécialités, la grille tarifaire a été quelque peu modifiée pour encourager la pratique de la danse contemporaine.
Le conseil communautaire a approuvé ces nouveaux tarifs 2021-2022 en accordant une baisse de 30 % sur les droits d'inscription des adultes souhaitant intégrer la classe de danse contemporaine.

Nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2021-2022

	Communauté d'Agglomération du Pays de Laon			Hors Communauté d'Agglomération du Pays de Laon		
	Jeunes (1)	Adultes	Hors cursus (2)	Jeunes (1)	Adultes	Hors cursus (2)
Jardin musical (Niveau I)	111,20 €			300,10 €		
Jardin musical (Niveau II)	161,40 €			436,10 €		
Éveil	161,40 €			436,10 €		
Parcours « Petits Archets »	161,40 €			436,10 €		
Formation musicale	121,30 €	218,00 €	259,40 €	326,90 €	589,10 €	699,50 €
Formation instrumentale ou vocale	161,40 €	277,50 €	346,70 €	436,10 €	748,70 €	936,00 €
Formation supplémentaire (instrum ou voix)	224,30 €	404,30 €	480,20 €	606,00 €	991,00 €	1 200,00 €
Atelier de pratique collective (3)	118,70 €	118,70 €		189,70 €	189,70 €	
Danse classique (4)	228,20 €	273,90 €	273,90 €	615,30 €	769,10 €	769,10 €
Danse contemporaine (4)	159,10 €	191,00 €		429,70 €	515,90 €	
Théâtre	203,20 €	243,80 €		447,00 €	536,40 €	
Parcours personnalisé	309,40 €	346,70 €		848,90 €	936,00 €	
Forfait FM + Instrument ou chant + Danse classique (sauf CHAM Primaires (5))	448,90 €	675,10 €		1 211,00 €	1 400,00 €	
Forfait FM + Instrument ou chant + Danse contemporaine (sauf CHAM Primaires (5))	387,70 €	674,60 €		1 046,60 €	1 400,00 €	
Location d'instruments	95,90 €			226,10 €		
Frais de gestion (sauf CHAM Primaires et CHAT Primaires (6))	35,10 € par famille					

Lignes tarifaires ré-évaluées par la collectivité pour la rentrée scolaire 2021-2022
(1) Moins de 18 ans et étudiants de moins de 25 ans - (2) Ce statut spécifique est accepté en fonction du nombre de places disponibles dans l'établissement et ceci pour l'année en cours - (3) Droits à régler lorsqu'il s'agit d'une activité unique dans l'établissement, qui ne donne pas droit à réduction - (4) Tarification incluant l'inscription en double cursus Classique-Contemporain - (5) Le principe de la gratuité est appliqué aux CHAM Primaires pour les activités ayant lieu pendant le temps scolaire : CE1 : Formation Musicale, Chant, Chorale, Percussions. – À partir du CE2 : Formation Musicale, Chant, Chorale, Percussions, Orchestre (PICC) - (6) Le principe de la gratuité est appliqué aux élèves des CHAT Primaires pour les activités ayant lieu pendant le temps scolaire.

■ Pérenniser le travail en binôme au sein de l'équipe pédagogique

Depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique du conservatoire mène une réflexion à propos du lien entre les cours de Formation Musicale et les cours instrumentaux.
Il nous apparaît essentiel de globaliser l'enseignement de la musique pour permettre aux élèves d'acquérir un socle de compétences solides et ainsi devenir des musiciens amateurs de très bon niveau.
Des binômes d'enseignants ont donc été créés pour les cours des jeunes élèves.
Cette démarche consiste à regrouper deux enseignants (Formation Musicale et instrument) sur un créneau horaire commun afin de permettre aux élèves de débuter l'apprentissage de la musique dans les meilleures dispositions.
Il nous apparaît en effet essentiel de ne pas sanctuariser les apprentissages pour :

- respecter le rythme de l'enfant en plaçant l'expérience avant la théorie (expérimenter avant de conceptualiser)
- développer l'envie et le jeu (moteurs indissociables et indispensables)
- être heureux de venir au conservatoire et accroître la motivation
- travailler sur les moyens et les contenus d'évaluation

➢ Point sur l'existant

Mise en place des binômes Formation Musicale/Instruments :

– Cours d'Éveil Musical (2017-18)
– Cours d'Éveil Musical+ Jardin Musical 2ème année (2018-19)
– Cours d'Éveil Musical + Jardin Musical 2ème année + CE1 CHAM (2019-20)
– Cours d'Éveil Musical + Jardin Musical 2ème année + CE1 CHAM+ Jardin Musical 1ère année + atelier découverte (2020-21)

Cette année (2020-2021), les binômes sont les suivants :

– JM1 : Marie Goret et Clélia Farago
– JM2 : Carole Renard et Thomas Defaucheux
– Éveil: Marie Goret et Clélia Farago
– Découverte : Marie Goret et Thomas Defaucheux (+ découverte instrumentale avec Christel Brévot, Didier Brévot, Émilie Velly et Christelle Arrachart)
– CE1 : Marie Goret et Émilie Velly

Tous les binômes travaillent en collaboration étroite avec Eric Munch pour le chant choral.
Nous constatons que les élèves possèdent des fondamentaux mieux ancrés (pulsation, écoute, mémorisation, etc.) en accentuant le travail de mémorisation, le ressenti rythmique, la perception des temps forts et des temps faibles. Au niveau de l'équipe, la dynamique pédagogique s'en trouve accrue.
Toutefois, ce système nécessite une bonne organisation des emplois du temps des professeurs et mérite d'être inscrit dans ce projet d'établissement afin d'être pérennisé pour les 5 années à venir.

➢ Perspectives

A partir de la rentrée 2021-2022, ce fonctionnement pourra être reconduit dans le cadre de la refonte du Jardin Musical. Pour éviter la sélection des élèves les plus jeunes se présentant aux portes du conservatoire, il convient de dédoubler les cours de JM1 et JM2, tout en privilégiant le travail en binômes sur le plan pédagogique. Ainsi, la pratique instrumentale collective sera intégrée au parcours des élèves, tout en conservant l'éveil corporel, le chant-choral, le cours de rythmes et chansons et la découverte instrumentale. **Ce dispositif nous permettra à l'avenir d'accueillir jusqu'à 75 élèves répartis sur les 2 années de Jardin Musical et la classe d'Éveil (élèves de 5 et 6 ans).** Cela représente 15 heures de temps pédagogique dont 6h15 de formation musicale, 1h30 de danse, 1h30 de chant-choral et 5h45 pour les professeurs d'instruments.

	Professeur(e) de Formation Musicale (1)	Professeur(e) de Formation Musicale (2)	Professeur(e) de chant choral	Professeur(e) de danse contemporaine	Professeur(e) de danse classique	Professeur(e) de Formation Musicale (3)
09h00	JM2 c 30mn en binôme avec le professeur de percussion	JM2 v 30mn en binôme avec un enseignant du département vent			Éveil	
09h30	JM2 c 30mn en binôme avec un enseignant du département cordes	JM2 v 30mn en binôme avec le professeur de percussion	Éveil	JM1	JM1	
10h00	JM1 30mn en binôme avec un enseignant du département cordes	JM1 30mn en binôme avec le professeur de percussion	JM2 v+c	Créneaux horaires disponibles pour l'organisation des cours de danse classique et contemporaine		Éveil 1h00 en binôme avec un(e) professeur(e) d'instrument
10h30	Présentations	d'instruments	I1B			
10h45						
11h00						
11h15	I1B	I1B				
12h15						

Les temps pédagogiques seront donc répartis de la manière suivante :

- JM1 : 1h15 (rythmes et chansons 45mn + 30mn de danse)
- JM2 : 1h30 (Formation Musicale en binôme 1h + 30mn de chant choral) (JM2c : cordes ; JM2v : vents et percussions)
- Éveil : 2h00 (Formation Musicale en binôme 1h + 30mn de chant choral + 30mn de danse)

Ne figurant pas dans le tableau ci-dessus :

- I1A : 1h00 de Formation Musicale en binôme avec un(e) professeur(e) d'instrument
- CE1 CHAM école élémentaire : 45mn de Formation Musicale en binôme avec un(e) professeur(e) d'instrument

■ Mise en place d'un parcours « Petits Archets » pour débuter l'apprentissage des instruments à cordes

➢ Présentation

Ce parcours d'une durée de 2 ans est proposé aux enfants de moyenne section. Il s'agit de débuter l'apprentissage d'un instrument à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse) dès l'âge de 4 ans. Par groupe de 2 ou 3 élèves, les enfants bénéficieront de 3 cours d'instrument de 30mn par semaine.

Ce début d'apprentissage, basé sur le ressenti, le chant et le jeu collectif propose une prise en charge complète des élèves par les enseignants du conservatoire en mettant les instruments à disposition des enfants au sein de l'établissement. A l'issue de ce parcours, les élèves intégreront le cursus traditionnel du conservatoire (cours d'instrument, pratique collective et formation musicale).

➢ Un parcours qui s'inspire du travail en équipe au C.R.I du Pays de Laon

La Charte de l'enseignement artistique, rendue publique en 2001, définit les établissements d'enseignement artistique comme des lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peut parfois conduire au-delà des schémas convenus.
Au sein de l'équipe pédagogique, deux enseignantes (violon et Formation Musicale) travaillent en binôme depuis deux ans dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musicales à l'école élémentaire Louise Macault.
Voici le retour d'expérience d'une enseignante de formation musicale sur l'utilisation de la méthode Colourstrings avec les Classes à Horaires Aménagés élémentaires (CE1) :
Les séances de 45 min hebdomadaires sont dispensées en binôme (Formation Musicale/instrument à cordes). Toutes les notions musicales abordées sont vécues, expérimentées et ressenties avant tout.
En Formation Musicale, on rejoint les acquis des classes de Jardin Musical et d'Éveil tout en abordant aussi l'ordonnance des notes, la lecture d'une « partition codée » qui correspondent à des notions mises en place à la fin de la première année de cycle I.
Les deux apports primordiaux de cette méthode sont l'écoute et l'ancrage de la pulsation.

Rythmes :
- Pulsation : écoute de l'autre. Découverte de la nécessité d'avoir une pulsation commune pour jouer ensemble.
- Acquisitions rythmiques : noire, 2 croches, blanche, soupir… (vocabulaire colourstrings Ta, ti-ti etc... Les enfants font rapidement le lien avec les rythmes joués en percussions)
- Capacité d'inventer une cellule rythmique
- Capacité de reproduire et nommer une cellule courte jouée par un autre élève
- Repérage de la pulsation dans un morceau du répertoire (ressenti des changements de tempi : accélération, ralenti)

Audition :
- Capacité de rejouer une note proposée par un camarade (instrument identique). On étend cette reconnaissance à une suite de notes
- Connaissance des registres grave/aigu des instruments

Lecture :
- Lecture de partitions codées et réalisation y compris en déchiffrage
- Réalisation de partitions à 2 voix (alternées ou simultanées)

Autres acquis :
- Connaissance des instruments à cordes frottées,
- Mémorisation et réalisation d'accompagnements de mélodies travaillées en chant choral,
- Réalisation de pizzicati rythmiques sur des morceaux du répertoire,
- Notion de posture,
- Concentration / État d'écoute,
- Respiration,
- Suivi d'un « chef d'orchestre »,

Ajouts pédagogiques :
- Ordonnance des notes « ronde des notes » à l'oral,
- Écriture : à la demande des élèves. Envie de découvrir l'écriture des rythmes…,
- Présentation de la portée et notions d'écriture des notes,
- Découverte du répertoire par visionnage et écoute de vidéo d'orchestre,
- Travail en lien avec le répertoire de chant choral ou de percussions.

"Les élèves qui ont « découvert » la musique de cette façon l'an dernier, sont maintenant en CE2. Je constate une pulsation bien installée, une faculté de mémorisation intéressante. L'entrée dans la lecture se fait de façon aisée et naturelle en s'adaptant aux besoins de chacun (clé d'instrument ou intérêt pour telle ou telle clé). Les jeux de « ronde des notes » avec des schémas à reproduire en partant de n'importe quelle note se poursuivent. La reconnaissance rythmique paraît facile. Le résultat paraît plus délicat pour les hauteurs des notes." (M.Goret, professeure de FM)

➢ Organisation du parcours « Petits Archets»

- Ouverture aux enfants de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle),
- Prise en charge des élèves par les enseignants du département cordes,
- 3 cours d'instrument par semaine en groupe de deux ou trois élèves maximum,
- Pas de location d'instruments : ceux-ci restent à demeure au conservatoire pour favoriser la mutualisation du parc instrumental,
- Pas de cours de formation musicale pendant 2 ans mais obligation pour les élèves de réintégrer le cursus traditionnel après deux années dans le parcours Petits Archets,
- Tarification identique à la formation instrumentale ou vocale et à la classe d'éveil (voir grille tarifaire page 49):
  161,40 euros pour le public de la Communauté d'agglomération du pays de Laon
  436,10 euros pour le public résidant hors de la CAPL.

Afin de clarifier l'offre pédagogique du C.R.I du Pays de Laon à destination des jeunes enfants (4-6 ans), le document suivant pourra être envoyé aux familles :

Comment débuter l'enseignement artistique

au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du pays de Laon ?

J'entre en moyenne section à l'école maternelle

- Je peux débuter l'apprentissage d'un instrument à cordes dans le cadre du **Parcours « Petits Archets » (pendant 2 ans).**
- 3 cours d'instrument de 30mn chaque semaine (groupe de 2 ou 3 enfants)
- Pas de location d'instruments pendant les 2 années du parcours. Les instruments restent à demeure au conservatoire.

J'entre en grande section à l'école maternelle

- Je peux m'inscrire en **Jardin Musical**
- pendant 2 ans le mercredi matin
- JM1 : éveil corporel, rythmes et chansons, découverte instrumentale
- JM2 : rythmes et chansons, pratique instrumentale collective cordes, mouvement, chant-choral

J'entre en CP à l'école élémentaire

- Je peux m'inscrire en classe d'Éveil pendant 1 an.
- Les cours ont lieu le mercredi matin pendant 2h.
- Formation musicale et découverte des instruments, chant-choral et éveil corporel

J'entre en CE1 ou dans une autre classe à l'école élémentaire

- Je peux intégrer **le cursus traditionnel** en musique, danse ou théâtre au conservatoire,
- Je peux m'inscrire en Classe à Horaires Aménagés Musique à l'école élémentaire Louise Macault si j'habite à Laon ou dans la communauté d'agglomération (sous réserve de dérogation) :
  Formation musicale, chant-choral, percussion et **pratique** collective

■ Le renforcement des pratiques collectives

Le schéma national d'orientation pédagogique de musique publié en Avril 2008 met l'accent sur la nécessité de développer les pratiques collectives dans les établissements d'enseignement artistique. Il est nécessaire de consolider la place réservée à ces pratiques afin qu'elles s'affirment comme centrales :
« Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future.
En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. » Il est donc important de favoriser la globalisation de la formation afin d'éviter la segmentation des apprentissages.

Concernant la Formation Musicale et la formation instrumentale ou vocale, la concertation pédagogique et le travail en binômes sont des moyens permettant de renforcer le lien entre les différentes pratiques. Les élèves prennent ainsi conscience de la cohérence de l'enseignement, en mettant les notions abordées au service de leur projet artistique.

L'atelier Théâtre du conservatoire sera divisé en deux groupes (jeunes et adultes) qui bénéficieront d'1h30 de cours hebdomadaire.
En favorisant la rencontre de la musique, de la danse et du théâtre, nous mettrons la dimension artistique au cœur de notre projet pour apporter toujours plus de lien entre le corps, le geste musical et le placement de la voix. Tout cela dans le but de développer l'expression artistique et la créativité.

➢ Le renforcement des orchestres du conservatoire

Afin de donner aux orchestres la place qu'ils méritent tout en favorisant leur rayonnement, il est impératif de développer le travail en équipe (entre le chef d'orchestre et les différents enseignants) pour :

- établir un programme d'orchestre cohérent avec les acquis instrumentaux des élèves,
- adapter et arranger certaines partitions,
- débuter le travail lors des cours individuels,
- annoter le texte avec des doigtés, des respirations,
- organiser des répétitions partielles.

Ainsi, les élèves profiteront d'un projet concerté dans la construction de leurs compétences musicales.

Pour développer les orchestres à cordes et mettre en place des projets autour d'une formation symphonique, il faudra développer les effectifs des classes de violons.
En effet, cet instrument occupe une place centrale dans l'orchestre. Le nombre de violonistes dans une formation orchestrale conditionne la bonne tenue d'un projet collectif et de manière indirecte le rayonnement de l'établissement sur le territoire de la collectivité.

Si le parcours « Petits Archets» peut contribuer au développement de cette pratique instrumentale, il faudrait parallèlement attribuer par le biais d'une restructuration interne **4 heures d'enseignement supplémentaire pour la classe de violon et bénéficier de deux postes d'enseignants à temps complet (16h+20h).**

➢ La pratique de la musique de chambre

Elle doit s'intégrer complètement dans le cursus des élèves, qu'ils soient inscrits dans le cursus traditionnel ou qu'ils s'impliquent dans le dispositif des classes à horaires aménagés musicales. Concernant les CHAM, il faudra inclure la pratique de la musique de chambre dans l'évaluation trimestrielle, au même titre que la pratique vocale, instrumentale et la formation musicale. Cela favorisera leur formation de musicien amateur en leur apportant des compétences spécifiques et de l'autonomie. Pour compléter le dispositif déjà en place, le professeur de basson pourra consacrer une partie de son temps pédagogique à l'encadrement des groupes de musique de chambre regroupant des instruments à vent. En travaillant ensemble, les deux enseignants responsables de l'encadrement de la musique de chambre pourront élaborer des programmes adaptés et envisager des projets pédagogiques communs.

➢ Mise en place d'une classe orchestre cuivres et percussions

Afin de développer l'accès à l'enseignement artistique pour un large public, le C.R.I du Pays de Laon, déjà engagé dans différents partenariats avec l'Éducation Nationale, doit accroître son action sur le territoire. C'est la raison pour laquelle un projet de classe orchestre est actuellement à l'étude. Il est reconnu que la pratique musicale est un facteur de réussite scolaire. De récentes études en neurosciences montrent qu'elle favorise les apprentissages dans tous les domaines. A la fois espace de plaisir et de rigueur, elle contribue, au-delà du seul aspect artistique, à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire et de l'attention. C'est tout particulièrement le cas des pratiques collectives car elles supposent une responsabilité et une maîtrise individuelle mises au service d'un travail de groupe. Elles contribuent à la sérénité du climat au sein de l'école.

Ce projet, destiné à la classe de CM2 de l'école Jean De La Fontaine, serait l'occasion d'initier les élèves à la musique, au sein d'un orchestre composé essentiellement de cuivres et de percussions. Cette formation instrumentale, inspirée du « Brass Band » et des fanfares de rue, serait accueillie dans les locaux du collège Charlemagne (collège de secteur). Celui-ci dispose en effet d'une grande salle de répétition et d'un parc instrumental qui seraient mis à disposition des élèves.
Pour encadrer les élèves et les accompagner au mieux dans leur pratique instrumentale collective, deux professeurs du conservatoire seraient associés à l'enseignant(e) de l'Éducation Nationale en charge de la classe de CM2. Ce dispositif nécessiterait lors de la première année 2 heures de temps pédagogique sur l'enveloppe globale du conservatoire soit 0,44 % du total des heures prises en charge par la collectivité.

Pour accompagner les élèves lors de leur dernière année de cycle 3, il sera nécessaire de maintenir ce dispositif durant l'année de 6ème. Un professeur du conservatoire serait alors associé à l'enseignant(e) d'éducation musicale du collège référent de la classe orchestre.
1 heure de temps pédagogique viendrait donc s'ajouter aux 2 heures mises en place pour la classe de CM2, pour un total représentant 0,66 % des heures d'enseignement du C.R.I du Pays de Laon.

Ce dispositif repose sur une relation entre le collège, l'école élémentaire et le conservatoire. Il permettra à terme de mettre les élèves en valeur lors de différentes manifestations publiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon. A travers ce dispositif, nous souhaitons développer l'écoute et le partage en touchant un public nouveau.

2) La communication et la diffusion

➢ Améliorer la visibilité de notre action sur internet

Chaque année, le C.R.I du Pays de Laon propose des dizaines de manifestations publiques.
Cette programmation, qui mêle diffusion pédagogique, artistique, conférences, Master-Class, est un véritable atout pour notre collectivité.
Si le public est généralement constitué de familles inscrites au conservatoire, il serait très intéressant de promouvoir notre action par le biais des différents canaux de communication actuels.

Pour présenter l'offre pédagogique de l'établissement et communiquer sur notre action culturelle, la mise en place d'un site internet pourrait valoriser notre équipement et notre territoire.
Une plate-forme numérique permettrait de toucher un public plus large.
Les partenariats existants entre la collectivité et le monde associatif sont en effet source de projets, d'expositions et de concerts. Un public extérieur pourrait être sensible à notre programmation faisant du conservatoire un véritable lieux de vie, d'apprentissage, d'échange et de diffusion.

De plus, notre présence sur internet et la présentation de notre équipement pourraient inciter des familles à faire le choix de notre communauté d'agglomération comme lieu de vie. Des liens pourraient être placés sur le site web de l'office de tourisme et celui de la ville de Laon pour diriger le public vers un nouveau site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, dynamique et attractif.

➢ Des journées portes ouvertes pour le public du territoire

Plusieurs rendez-vous sont programmés avec le public lors d'une année scolaire. C'est le cas de la journée « choix d'instruments », ainsi que des « portes et oreilles ouvertes ».
Si ces actions sont destinées à un public très ciblé, force est de constater qu'il manque à ce jour un rendez-vous annuel de début d'année scolaire, organisé pour un très large public (jeune et adulte).

Le premier samedi du mois de septembre semble être une bonne date pour organiser la journée portes ouvertes du C.R.I du Pays de Laon. Placées dans le calendrier juste après la rentrée scolaire et la réunion de rentrée du conservatoire, ces portes ouvertes seront l'occasion d'accueillir le public (dont les habitants venus s'installer sur le territoire de la CAPL pendant l'été) pour lui présenter l'ensemble des disciplines enseignées dans l'établissement avant la reprise des cours.

La danse classique, contemporaine, le théâtre, les classes instrumentales ou vocales sont autant de disciplines que le public pourra découvrir en échangeant avec les enseignants.

Afin de communiquer le plus largement possible à propos de cette action, un affichage pourra être mis en place dans les communes de la communauté d'agglomération à la fin du mois d'août. Des flyers pourront être distribués dans les écoles à l'occasion de la rentrée scolaire.

➢ Organisation du spectacle des CHAM au collège

La coordination des équipes concernées par le spectacle des CHAM (collège et conservatoire) est jusqu'à présent attribuée à l'enseignante référente du dispositif.
Cette mission, très importante dans la vie de l'établissement vient s'ajouter aux tâches qui incombent à l'enseignante référente (présence aux conseils de classe, réunions d'information, participation à la mise en place de la commission préparatoire à l'affectation etc...).
La référence CHAM collège est donc actuellement définie par l'ensemble de ces responsabilités dans le cadre d'une mission « Hors Classe » confiée à la Professeure d'Enseignement Artistique dans la spécialité violoncelle, également coordinatrice du département cordes.
Pour harmoniser les différentes missions « Hors Classe » de nos P.E.A et pour prendre en compte la surcharge de travail présentée ci-dessus, il apparaît nécessaire de repenser l'organisation du spectacle des CHAM collège.
Il est proposé que celle-ci soit partagée entre les deux établissements concernés chaque année à tour de rôle durant les 5 années de ce projet d'établissement, avec l'intervention d'un enseignant différent chaque année. Cela favoriserait la concertation pédagogique entre le conservatoire et le collège tout en répartissant harmonieusement la charge de travail que représente cette fonction. On pourrait donc imaginer l'organisation suivante (ou inversement):

- 2021-2022 : Enseignant(e) du conservatoire (1)
- 2022-2023 : Enseignant(e) du collège (1)
- 2023-2024 : Enseignant(e) du conservatoire (2)
- 2024-2025 : Enseignant(e) du collège (2)
- 2025-2026 : Enseignant(e) du conservatoire (3)

Cette alternance, souhaitable, ne viendrait pas altérer les autres missions qui affèrent à la référence CHAM collège.

➢ La diffusion du Théâtre

Il est important de placer les élèves des classes à horaires aménagés théâtre et les élèves de l'atelier du conservatoire dans de bonnes conditions de jeu.
Pour cela, il est nécessaire de revoir notre organisation pour dégager des créneaux d'enseignement supplémentaires dans l'auditorium du conservatoire. La présence de trois spécialités artistiques au sein de l'établissement (musique, danse et théâtre) nous impose d'ouvrir les locaux au public le lundi. **Cela implique une réorganisation du planning de l'équipe administrative.**

Les élèves de la spécialité Théâtre pourront participer aux différentes manifestations publiques organisées par l'établissement (Forum, Agora, Soirées du Conservatoire). De plus, les rendez-vous comme les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées ou la Nuit des Conservatoires seront l'occasion de se produire en public et de participer au rayonnement de l'établissement sur le territoire de la collectivité.

Une telle diffusion pourra nécessiter un appui technique (son et lumière) qui justifiera la mise en place d'une aide apportée à l'actuel régisseur du conservatoire.

3) L'équipement et les locaux

➢ L'équipement

Le C.R.I du Pays de Laon dispose d'un équipement de qualité, grâce au soutien constant de la collectivité. Le parc instrumental est entretenu et renouvelé afin de proposer au public un matériel de très bonne qualité.
L'acquisition d'un véhicule utilitaire programmée par la collectivité en 2021 permettra d'ailleurs une meilleure gestion de l'équipement en améliorant la logistique de l'établissement.

Les événements liés à la crise sanitaire ont toutefois fait apparaître des besoins en matière d'équipement informatique et audiovisuel.
La nature de nos missions d'enseignement et de diffusion artistique nous amène de plus en plus à regarder, écouter, filmer, enregistrer, monter, mixer et diffuser des supports audiovisuels. Cela nous permet d'envisager un meilleur accompagnement des élèves en leur proposant d'utiliser des moyens techniques innovants.
En ce sens, le conservatoire pourrait se doter de l'équipement suivant :

- deux caméscopes numériques,
- deux ordinateurs portables ainsi qu'un poste informatique grand écran équipé de logiciels de traitement du son et de l'image,
- 5 tablettes supplémentaires équipées d'un grand écran avec supports adaptés.

➢ Les locaux

1) Salle de pratique collective supplémentaire

Le conservatoire bénéficie de locaux agréables et fonctionnels, situés dans un environnement calme et facile d'accès.
L'évolution récente des différentes spécialités artistiques (musique, danse et théâtre), les partenariats mis en place avec le tissu associatif et l'Éducation Nationale entraînent un déficit en terme de salle de pratiques collectives.
L'auditorium étant un outil parfaitement adapté à la pratique musicale acoustique, une nouvelle salle dédiée au théâtre, à la danse et aux musiques actuelles pourrait faciliter :

- l'organisation des cours,
- le transport et la mise en place de matériel,
- le stockage de l'équipement dans des conditions conformes au protocole de sécurité,
- l'accueil des associations partenaires,
- la diffusion artistique sur le secteur de la ville basse,
- les résidences d'artistes au sein de l'établissement.

Cette salle, conçue de manière à pouvoir travailler le son et la lumière, pourrait nous permettre d'accueillir un nouveau public tout en créant du lien avec les associations du territoire.
La danse, le théâtre et les musiques actuelles pourraient alors bénéficier d'un outil complètement adapté, apportant de l'attractivité dans le domaine des pratiques artistiques.

2) Studio d'enregistrement

Le conservatoire ne bénéficie pas pour le moment d'un studio d'enregistrement. La mise en place du département de musiques actuelles amplifiées serait l'occasion d'envisager la création d'un tel équipement. Nous disposons dans l'enceinte du conservatoire d'un bâtiment annexe d'environ 60m carrés faisant actuellement office de dépôt. Cet emplacement serait idéal pour la pratique des musiques actuelles amplifiées et l'enregistrement car indépendant du reste du bâtiment.
Une rénovation complète serait alors nécessaire en matière d'isolation thermique et phonique, d'aménagement électrique afin d'utiliser le matériel dont l'établissement dispose déjà :

- Table et enceintes de sonorisation,
- Parc microphones et câbles
- Batterie complète,
- Guitares, guitare basse, amplificateurs,
- Claviers numériques

Une partie du matériel informatique décrit plus haut dans le paragraphe qui concerne l'équipement viendrait compléter cette liste.
La rénovation de ce bâtiment permettrait de libérer la salle S10 située au sous-sol du conservatoire. Cela faciliterait l'organisation des cours en disposant d'une salle supplémentaire. Le matériel dédié aux musiques actuelles amplifiées pourrait alors rester installé et câblé dans un endroit permettant l'amplification des instruments sans perturber le fonctionnement des autres activités du conservatoire.

4) Le personnel

➢ Evolution du planning administratif

Si ce projet d'établissement est l'occasion de présenter un cap pour les 5 années à venir, il convient de mettre en relation la dynamique et l'innovation pédagogique avec les contraintes logistiques et administratives du C.R.I du Pays de Laon.
Jusqu'à présent, l'organisation du conservatoire ne permettait pas de dispenser des cours le lundi. Le développement de l'offre pédagogique, les différentes initiatives présentées dans ce document ainsi que les nombreux partenariats entre la collectivité et l'Éducation Nationale nous amènent à reconsidérer notre fonctionnement pour dispenser des cours le lundi.

Si cette organisation peut être facilement anticipée par l'équipe pédagogique, il est nécessaire de repenser l'organisation de l'équipe administrative selon le planning suivant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	8h30-12h00 13h00-17h00	8h30-12h00 12h45-17h15	8h30-12h00 12h45-17h15	8h30-13h00 13h45-17h00	8h30-12h00 12h45-17h00		**39h00**
SECRÉTAIRE AUX ÉTUDES	9h00-12h00 13h00-16h30	9h00-13h00 14h00-18h00	8h30-13h00 14h00-17h30	9h00-12h00 13h00-18h00	9h00-13h00 14h00-17h00		**37h30**
AGENT D'ACCUEIL	13h00-16h00 16h30-21h00	13h00-17h30 18h00-21h00	13h00-17h00 17h30-21h00	13h00-17h30 18h00-21h00	13h00-16h00 16h30-21h00		**37h30**
RÉGISSEUR		9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-17h00	9h00-12h00 13h30-16h30	8h30-18h00	**37h30**
AGENT TECHNIQUE	8h00-12h00 13h00-16h30	8h00-12h00 13h00-16h30	8h00-12h00 13h00-16h30	8h00-12h00 13h00-16h30	8h00-12h00 13h00-16h30		**37h30**

A noter que le planning de l'agent d'accueil et celui du régisseur sont échangés chaque semaine afin d'équilibrer les horaires de travail en soirée et le samedi.

➢ Situations des postes en 2021 et perspectives d'évolution

Le document suivant permet de visualiser les caractéristiques actuelles des disciplines et des postes, tout en détaillant leurs particularités éventuelles.
C'est un support qui permet de faire apparaître des pistes de restructurations possibles ainsi que des évolutions à entrevoir à moyen ou long terme, selon les capacités financières de la collectivité.

Discipline	Situation horaire durant l'année scolaire 2020-2021	Remarques et précisions	Propositions ou pistes d'évolution
Direction d'orchestres	9h00	Une heure de décharge est actuellement comptabilisée sur ce poste	- 2h en 2021/2022 pour parvenir à un poste de 7h00, en supprimant l'heure de décharge tout en confiant la direction de l'orchestre à vent élémentaire à un autre enseignant de l'équipe pédagogique
Chant choral	16h00	Comprend l'enseignement du chant choral, le groupe et l'ensemble vocal du conservatoire, ainsi que le chant choral CHAM primaire	
Formation et culture Musicale	16h00+20h00+20h00	Comprend la mission d'enseignant chargé aux études (2h)	
Accompagnement au piano	20h00		
Chant	9h00		
Piano	20h00+15h00		
Guitare classique	15h00		
Harpe	8h00	Unique dans le département de l'Aisne	
Orgue et Clavecin	4h30		+2h attribuées à l'enseignement du clavecin

Discipline	Situation horaire durant l'année scolaire 2020-2021	Remarques et précisions	Propositions ou pistes d'évolution
Flûte traversière	15h00		
Hautbois	12h00		
Clarinette	16h00		
Basson et flûte à bec	15h00		
Trompette	13h00		
Cor	5h00		
Trombone	12h00	Ces heures sont divisées en deux postes à 6h00	
Tuba + Atelier improvisation	7h00	Comprend 1h30 d'atelier improvisation au clavier	**création de 3h de cours de claviers** dans le cadre du développement des musiques actuelles. Prévoir 1h d'intervention dans le cadre de la classe orchestre en 2021-2022.
Saxophone	20h00		- 2h à partir de 2021/2022 pour parvenir à un poste de 18h00, en fonction des arrêts et des nécessités de développement des autres classes instrumentales
Percussion classique	20h00		Prévoir 1h d'intervention dans le cadre de la classe orchestre en 2021-2022
Percussion traditionnelle	8h00	Uniquement en cours collectifs jusqu'à présent	**création de 3h** de cours individuels dans le cadre du développement des musiques actuelles
Violon	16h00+16h00+10h00	Comprend un atelier de musique ancienne, la PICC et 7h30 de musique de chambre	+4h pour parvenir à 2 postes à temps complet de PEA et AEA afin d'assurer la viabilité des orchestres. Réduction de 2h du 3ème poste à temps non complet pour pérenniser l'enseignement du clavecin.
Alto	15h30	Comprend la PICC	

Discipline	Situation horaire durant l'année scolaire 2020-2021	Remarques et précisions	Propositions ou pistes d'évolution
Violoncelle	16h00+14h00	Comprend la PICC, l'atelier de violoncelle baroque et 2 ensembles de violoncelles	
Contrebasse	4h00	Il s'agit du poste le plus précaire en terme de volume horaire	
Danse classique	20h00		Prévoir 2 fois 30 min de cours pour l'encadrement des élèves de JM1 et d'Éveil.
Danse contemporaine	10h00	Assurée par la compagnie « Appel d'air »	
Théâtre	10h30	Assuré par la compagnie « l'esprit de la forge »	Recrutement d'un enseignant pour la rentrée 2021/21022 sur un poste de **15h00** (création d'une nouvelle classe de 3ème CHAT)
Animation et communication	5h00	Fonction actuellement assurée par le professeur de flûte traversière qui devrait faire valoir ses droits à la retraite en juillet 2022	Voir s'il serait possible d'envisager à l'avenir une extension de ce volume horaire
TOTAL	**452h30**		
Directeur	16h00	Actuellement en période de formation d'intégration comme PEA. Poste à 35h à partir du 01/09/2021	
Responsable administrative	35h00		
Secrétaire aux études	35h00		
Régisseur	35h00	Comprend une mission d'accueil du public en soirée	
Agent d'accueil	35h00		
Agent d'entretien	35h00		
Régisseur adjoint chargé de l'animation et de la communication		Dans le but d'éviter un surcroît d'activité du régisseur/ En prévision du remplacement sur le poste d'animation et de communication	A étudier en fonction du développement des musiques actuelles